

## HORAIRES D'OUVERTURE

### **MAIRIE**

Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h15 (fermé le mercredi matin) Le samedi de 9h à 12h

Tél.: 02 99 91 70 87 Fax: 02 99 91 70 82

e-mail: accueil@bainssuroust.fr Internet: http://www.bainssuroust.fr

## **SERVICES TECHNIQUES**

Du lundi au vendredi de 7H45 à 12h et de 13h à 17h30 (fermé le mercredi matin) Le samedi de 9h à 12h

Tél.: 02 99 91 64 51 Portable: 06 80 68 92 10 Fax: 02 99 91 78 95

servtechbainssuroust@orange.fr

## **URGENCES**

### Tél. astreintes élus:

06 80 64 43 36

(urgences week-ends et jours fériés)

**SAMU: 15** Police: 17 Pompiers: 18

Gendarmerie: 02 99 72 16 28

Ambulances YVOIR: 02 99 91 77 92

Ambulances ESNAUD: 02 99 71 35 35

Ambulances PROVOST: 02 99 71 10 82

Défibrillateurs : Mairie, Salle des Sports,

Stade de la Potinais

## L'ÉDITO DU MAIRE Bainsoises, Bainsois,

J'aimerais d'abord vous souhaiter à toutes et à tous un joyeux été dans notre belle commune de Bains-sur-oust et je suis ravi de vous retrouver pour cette nouvelle édition du bulletin municipal. Déjà un semestre écoulé avec de nombreux projets terminés, en cours ou à venir...

Du changement dans notre commune :

- Le tour de l'église a été réaménagé avec un espace réservé aux piétons et une accessibilité aux personnes à mobilité réduite. Les travaux ont été réalisés en conformité avec la règlementation.

- Mise en place de ralentisseurs provisoires au Village de St Marcellin :

des travaux vont être engagés pour sécuriser la traversée du village en réduisant la vitesse de circulation. - La Maison Médicale actuelle, 15 place de la Mairie, est désormais propriété de la commune. Les professionnels de la santé ont été associés au nouveau projet.

### Côté Manifestations:

Un vif succès pour la 16ème édition du Festival de Motos anciennes avec de nombreux participants. Et pour la seconde fois, nous avons eu le plaisir d'accueillir le Tour de Bretagne des véhicules anciens. A cette occasion, nous avons pu recréer un village Bainsois des années 1950. N'oublions pas non plus, **les** Musicales de Redon du 4 au 14 juillet!

Nous retrouverons aussi, fin juillet, la traditionnelle Fête de l'ile aux pies, avec cette année, le plus gros rassemblement mondial de voitures amphibie (70 à 80 véhicules). Ne manquez pas cet évènement excep-

En septembre, **le Salon International du Légo**, posera ses petites briques sur notre commune, pour la 1ère fois. Pour le plus grand plaisir des petits et des grands, 2000 m2 d'exposition par des passionnés du Légo avec un espace de jeux pour les enfants.

Notre 3ème édition du Salon de l'Innovation, dédiée à l'orientation professionnelle et aux nouvelles technologies avec cette année un accent mis sur l'hydrogène. Nous profitons de ce bulletin pour faire appel aux « géo-trouve-tout » de la Commune : venez exposer vos créations! Il y a peut-être des futurs inventeurs parmi nous! Nous poursuivrons en Novembre avec le Salon de la gastronomie, puis pour clôturer la fin de l'année notre traditionnel Marché de Noël avec ses animations.

Je tiens à remercier l'OMSCL et toutes celles et ceux qui participent à leur bonne organisation. Toutes ces animations sont un atout majeur pour notre commune.

Renouvellement en juillet et août du dispositif « Argent de Poche » pour la plus grande satisfaction des jeunes ; toujours de nombreuses demandes. Lancement en juin pour les inscriptions.

**Annie LEBOSSÉ**, 6e adjointe Affaires sociales – services aux personnes

迅

Des nouvelles de nos projets en cours : - Les travaux de la Médiathèque se poursuivent et nous avons hâte de vous y accueillir (durée du chantier : 14 mois). Encore un peu de patience!

Ce mois de juin a vu démarrer les travaux d'extension de l'atelier des Services Techniques.

Construction de la nouvelle Maison de Santé pluridisciplinaire dans le bourg : le dossier de consultation des entreprises est actuellement en cours.

Révision générale du PLU (Plan Local d'Urbanisme) : le Projet d'Aménagement et de Développement

Révision générale du PLU (Plan Local d'Urbanisme) : le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) a été arrêté, nous abordons les phases finales.

Les membres du Conseil Municipal et le personnel communal se joignent à moi pour vous souhaiter à nouveau un bel été sous le soleil Bainsois.

Marc DERVAL

## • Le samedi uniquement sur RDV : de 9h à 12h Martine MAULAVÉ, 2e adjointe Enfance - éducation - avenir des jeunes - emploi - animation ......• Le mardi : de 9h à 12h Dominique HEMERY, 4e adjointe Sport – culture – loisirs – tourisme – associations - communication .... • Le samedi de 9h à 12h Philippe RENAUD, 5e adjoint Voirie - services techniques ....

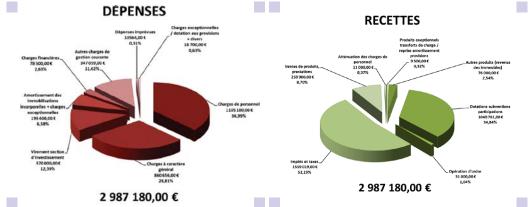




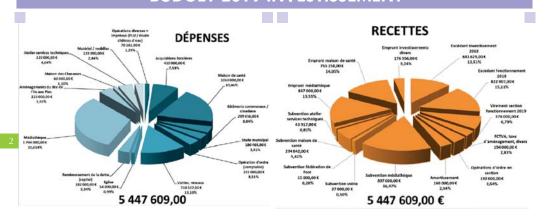
•	Vie Municipale	2	• Les écoles bainsoises	26
			La parole aux associations,	
			• En bref	
•	Intercommunalité	22	• État-Civil	39
•	OMSCL	25	• Agenda 2019	40

### ••• VIE MUNICIPALE

### **BUDGET 2019 FONCTIONNEMENT**



### **BUDGET 2019 INVESTISSEMENT**



### Compte administratif 2018



Le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 mars 2019, a

validé le compte adminis-

tratif de la Commune pour le fonctionnement et l'investissement, par un vote acquis à l'unanimité.

La section de fonctionnement nous laisse un excédent de 822 907 €\*, montant transféré en section Investissement du budget primitif 2019. Les investissements « nets » pour 2018 représentent 919 544 € (2017 : 1 083 277 €) et le remboursement en capital de notre dette pour 179 203 €.

Les principales masses de nos investissements 2018 (hors opérations d'ordre) :

es principales masses de nos investissement.	2010 (11013 OP
Bâtiments / Terrains	258 549 €
Voirie / Réseau	545 474 €
Mobilier / Matériel et divers	92 453 €
Acquisition foncière	23 068 €

Ceux-ci ont été financés par :

- Des subventions	292 035 €
- FCTVA / Taxe locale d'Aménagement	147 558 €
- Excédent 2017	441 077 €
- Autofinancement	38 874 €

La section de fonctionnement dégage un excédent de 822 907 € reportés en section d'investissement 2019 et un excédent d'investissement de 681 629 € repris à l'article 001 (recettes) de la section d'investissement du budget primitif 2019.

### Budget 2019

#### ENDETTEMENT COMMUNAL

	Emprunts réalisés	Capital dû	Remboursement annuel
31/12/2015	214 660 € (1)	2 546 458 €	300 200 €
31/12/2016	0€	2 549 034 €	387 589 €
31/12/2017	500 000 € (3)	2 742 209 €	334 065 €
31/12/2018	0€	2 482 249 €	255 014 €

- (1) Relais TVA à 0% sur 2 ans
- (2) Financement construction
- (3) Financement investissements 2017

### IMPÔTS ET TAXES 2019

	Habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
2018 / 2019*	17,04 %	19,74 %	54,95 %
Moyenne départementale	30,40 %	21,72 %	47,04 %
Moyenne nationale	24,54 %	21,19 %	49,67 %

<sup>\*</sup>pas d'augmentation de taxe en 2018 et 2019

### **BUDGET PRIMITIF 2019**

Dans sa séance du 12/04/2019, le conseil municipal a adopté le budget primitif à l'unanimité.

Section de fonctionnement à 2 987 180 €, soit + 0,20 % par rapport à l'année 2018 (voir détail budget de fonctionnement 2019).

Pour 2019, nous restons prudents sur les recettes de fonctionnement au niveau des dotations de l'Etat. En effet, nous avons bénéficié de dotations supplémentaires très significatives du fait que notre population a franchi le seuil des 3500 habitants pour atteindre les 3580 habitants et que la population communale représente plus de 15 % de la population totale de l'ex canton de Redon. Autre facteur favorable ; l'augmentation des bases d'imposition des 3 taxes (taxe d'habitation, taxe foncière bâtie et non bâtie) de plus 3 %, signe d'attrait par la demande de permis de construire sur notre commune.

#### Fiscalité :

Du fait de la bonne stabilité de notre budget, du niveau de subventions allouées sur nos programmes d'investissement, le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les différents taux d'imposition (voir tableau ci-dessus).

Nous nous tenons à votre disposition, lors de nos permanences, pour vous apporter des précisions complémentaires à ce budget 2019.

Article rédigé par Joseph Gérard, adjoint en charge des finances







### Le marais de La Roche du Theil... histoire d'un retour à la prairie et aux roselières

Sur une soixantaine d'hectares, le marais de la Roche du Theil – au sud de la commune - avait peu à peu perdu sa vocation de terre d'élevage et de fauche. Depuis plus de 30 ans, ses douves s'étaient envasées, puis les saules l'avaient progressivement envahi et le paysage s'en était trouvé bouleversé : ce n'était plus que très partiellement un espace ouvert, les fourrés de saules fermaient l'horizon.





Inscrit au cœur du le site NATURA 2000 des Marais de Vilaine(1) (qui couvre près de 11000 ha sur 34 communes), notre marais a bénéficié du programme de réhabilitation de ces espaces protégés pour leurs biodiversités. Mais plus que cela, il a suscité un partenariat nouveau avec l'entrée en jeux de la fondation nationale des pêcheurs, qui avec le SMGBO(2) et la Région Bretagne, a orchestré de grands travaux : coupe des saules (avec lesquels, des plaquettes de bois-énergie ont été faites) à l'automne 2017, puis rognage des souches et travaux de remise en état des cours d'eau et douves lors de l'automne 2018. Enfin, ce printemps des travaux pour remettre en état le batardeau - qui permet de gérer les niveaux d'eau – et la remise en herbe par des agriculteurs en productions biologiques de la commune permettra de nouveau la fauche et donc l'épanouissement de la faune et la flore...

La fondation des pêcheurs est devenue propriétaire d'une partie du marais et délèque la gestion de ses propriétés aux agriculteurs bainsois qui en assurent la fauche et/ou le pâturage.

La mise en musique de ce projet s'est fait sous l'égide du Comité de Pilotage NATURA 2000 avec l'appui de tous les partenaires cités et bien entendu de la commune de BAINS... pour le plus grand bénéfice de tous : les Bainsois pour cet espace de nouveau entretenu et ouvert, les agriculteurs qui retrouvent une vocation agricole perdue à ce marais, et bien sûr... les animaux et plantes de nos marais et tous ceux qui aiment ces espaces!

Jean-Marc CARREAU Président du COPIL NATURA 2000, Vice-Président **SMGBO** et Adjoint au Maire de BAINS



- (1) NATURA 2000 est un programme européen de conservation des habitats exceptionnels pour leurs biodiversités. L'EPTB Vilaine (ex IAV) assure la guidance technique des travaux de réhabilitation de notre site.
- (2) SMGBO: Le Syndicat Mixte du Grand Bassin Versant de l'Oust est chargé d'améliorer la qualité de l'Oust et de ces affluents (Aff, Arz etc.) sur un bassin versant de 128 communes.

### Opération prévention routière C.C.A.S.

Jeudi 4 avril dernier une conférence sur la prévention routière s'est déroulée dans la salle polyvalente.

Organisée par le CCAS de Bains sur Oust et l'association Prévention Routière de Saint Grégoire à l'attention des plus de 60 ans, cette intervention proposait une mise à niveau et abordait les nouvelles réglementations du code de la route Bien que le nombre des participants n'ait pas été élevé, les personnes présentes ont été satisfaites des informations reçues et de la qualité des échanges.

Un pot convivial a clôturé l'après-midi.

### Repas des Ainés

Vous avez 70 ans en 2019 et vous souhaitez participer au repas des ainés qui se déroulera le 13 octobre prochain à la salle polyvalente. Si vous ne recevez pas votre courrier d'invitation avant le 31 août, merci de venir vous inscrire en mairie avant le 15 septembre 2019!



### Plan « Canicule » 2019

Dans le cadre du plan « Canicule » 2019, le Centre communal d'action sociale (CCAS) de la commune recense les personnes vulnérables ou dépendantes.

Le Centre communal d'action sociale de la commune est chargé d'effectuer un recensement auprès des personnes âgées vulnérables ou dépendantes (+ de 65ans) et des personnes handicapées (+ de 60 ans) qui vivent seules ou sont isolées. Les personnes qui le souhaitent doivent se faire connaître auprès du CCAS de Bains sur Oust, Place de la Mairie, en communiquant leurs données nominatives permettant de les identifier (nom, prénom, date de naissance, adresse, téléphone et personne de confiance à prévenir en cas

Pour tout renseignement : accueil aux heures d'ouverture de la Mairie, ou : 02.99.91.70.87 ou : bains-sur-oust@wanadoo.fr













### ••• LES ÉCHOS DU CONSEIL

### Séance du 30 novembre 2018

#### FONCIER

## 157/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER: droit de préemption parcelles MN 817-822-825 et YA 496

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les parcelles MN 817-822-825 et YA 496.

## 158/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle YA 250

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle YA 250.

## 159/ ACQUISITION FONCIERE Rue de Munchhouse : régularisation cadastrale

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

N° parcelles	Propriétaires	emprises
YA 367	Consorts ROBERT	Environ 20 m <sup>2</sup>
YA 426	M. et Mme SANGERMANO	Environ 25 m <sup>2</sup>
YA 427	M. et Mme JOUBAUD	Environ 5 m <sup>2</sup>
YA 404	Mme DREANO	Environ 4 m <sup>2</sup>
YA 403	M. et Mme PERRIGUE	Environ 15 m <sup>2</sup>
YA 105	M. et Mme HALLIER	Environ 25 m <sup>2</sup>
YA 107	Indivision RIAUD / THOMAS	Environ 25 m <sup>2</sup>
YA 410	M. et Mme MARCHAND	Environ 45 m <sup>2</sup>
	TOTAL	Environ 164 m <sup>2</sup>

- ▶ de valider l'acquisition des emprises telles qu'indiquées ci-dessus ; ceci en vue de régulariser la situation cadastrale par rapport à la voirie communale – Rue de Munchhouse ;
- d'adopter le prix d'acquisition à 9 € le m², sachant que les frais de géomètre et notaire seront à la charge de la Commune;
- ▶ de classer les nouvelles parcelles (issues de cette division) dans le domaine public de la voirie communale;

### PROJETS - TRAVAUX

## 160 / PROJET MAISON DE SANTÉ : Missions de Contrôle technique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché des missions de contrôle technique au bureau d'études VERITAS pour un montant de 3 915.00 € H.T. soit 4 698.00 € TTC.

## 161/ PROJET MAISON DE SANTÉ : Missions de Coordination S.P.S

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer le marché de mission de coordination



sécurité et protection de la santé au bureau d'études VERITAS pour un montant de 3 125.00 € H.T. soit 3 750.00 € TTC.

### 162/ PROJET MAISON DE SANTÉ: Etude géotechnique

Après en avoir délibéré et suite à l'avis du bureau d'études structures – cotraitant de la maitrise d'œuvre -, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de la Société CSOL pour un montant de 2 118.00 € HT soit 2 541.60 € TTC,

## 163/ PROJET MAISON DE SANTÉ : demande financement ETAT

TOTAL COUT OPERATION	870 913,00 €

TOTAL SUBVENTIONS ATTENDUES	564 842 €	64,86%
FINANCEMENT COMMUNAL - Emprunt	306 071 €	35,14%
TOTAL	870 913,00 €	100%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ d'adopter l'opération concernant la création d'une maison de santé pluridisciplinaire.
- ▶ d'arrêter les modalités de financement telles qu'indiquées ci-dessus,
- ▶ de solliciter auprès des services de l'ETAT les financements auxquels peut prétendre la Commune, au titre de la DETR, du DSIL et du FNADT.

### 164/ EGLISE : Travaux de couverture

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre de l'entreprise HERVÉ pour réaliser les travaux de couverture de l'église, d'accepter le coût de cette prestation au prix de 20 390.00 € HT:

### **BUDGET - FINANCES**

### 165/ TARIFS COMMUNAUX : location de la maison des

sociations	сомми	HORS
	NE	COMMU NE
Association (réunion, AG)	GRATUIT	44.00 €
Réunion - Entreprises / professionnels.	53.50€	106,50€
Spectacle payant / conférence payante	44 €	127.00€
Jeux de société	43.00€	127.00€
Vin d'honneur *	33.50€	64.50 €
Actions professionnelles (formation, recrutement, conférence)	GRATUIT	GRATUIT
Apéritif déjeunatoire ou apéritif dinatoire	75.00 €	
Buffet froid, sans cuisine, uniquement pour les A.G. des associations de Bains	GRATUIT	
Séances à caractère politique et confessionnel		
Réunion de travail	55.00 €	
Réunion publique	153.00 €	

## 166/ TARIFS COMMUNAUX : location de la salle des sports

	ASSOCIATIONS BAINSOISES
Spectacle, concert ou festival 1 jour	426 €
Festival 2 jours	639 €
Forum / exposition	113 €
Activité sportive exceptionnelle	224€

### 167/ TARIFS COMMUNAUX : location de la structure annexe

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal confirme le fait de ne pas instituer de tarif de location de la structure annexe polyvalente, puisque celle-ci sera mise à disposition uniquement des associations Bainsoises, et ce, à titre gratuit.

### 168/ TARIFS COMMUNAUX : location de la salle de l'Oust

	COMMUNE	HORS COMMUNE
Association	GRATUIT	
Vin d'honneur *	28,00 €	
Conférence payante	38,00 €	
Actions professionnelles (formation, recrutement, conférence)	GRATUIT	
Séance à caractère politique et confessionnel		
Réunion de travail	28,00 €	
Réunion publique	76,50 €	

## 169/ TARIFS COMMUNAUX : location de la salle polyvalente

	PARTI CUL.	ASS. COM.	ASS. COM.	PART. et ASS.
	COM MUNE	avec CUIS.	sans CUIS.	HORS COM.
ASSOCIATIONS - REUNIONS EXPOSITION SANS VENTE	Frais de nettoy age *	89 € + frais de nettoy age *	Frais de nettoy age *	170 €
SPECTACLES PAYANTS	183 €	158 €	135 €	342 €
BAL PAYANT				
* Matinée ou soirée	348 €	325 €	303 €	801 €
* Matinée et soirée	406 €	375 €	355 €	916 €
JEUX DE SOCIETE	183 €	158 €	135 €	342 €
VIN D'HONNEUR	142 €	121 €	99 €	185 €
SEANCE A CARACTERE POLITIQUE ET CONFESSIONNEL	489 € - tarif unique pour tous les demandeurs			
ACTIONS PROFESSIONNELLES (formation, recrutement, conférence)	GRATUIT			
BANQUETS ET MARIAGES (cuisine comprise)				

* Forfait soirée	298 €	274 €	249 €	483 €
* Forfait journée	369 €	341 €	320 €	639 €
* lendemain	149 €	148 €	148 €	402 €
BUFFET FROID, sans	204 €	183 €	160 €	367 €
cuisine	204 C	100 C	100 C	301 C
FETE DES CLASSES 1			257 €	
décennie		-	237 €	
FETE DES CLASSES		GRATL	JIT - frais	de
toutes décennies		ne	ttoyage	
SEANCE A CARACTERE				
PUBLIC				
ET COMMERCIAL				
* Journée de 8 H à 19 H	499 €	473 €	447 €	801 €
* demi-journée	293 €	404 €	243 €	462 €
SUPPLEMENT POUR	94 €			136 €
UTILISATION CUISINE	34 €			130 €
PETITE SALLE	58 €			91 €
SONORISATION	54 €	50 €	50 €	60 €
CEREMONIE CIVILE	GRAT			GRAT
OBSEQUES	UIT			UIT **
CAUTION: 500 e	uros dar	s tous l	es cas	

### 170 / TARIFS COMMUNAUX : Espace multimédia

Abonnement par an et par famille	10,55 €
Abonnement pour personnes extérieures à la commune, faisant partie d'une Association bainsoise	13,00 €
Personnes extérieures à la commune ne faisant pas partie d'une association bainsoise	15,15 €

### 171/ TARIFS COMMUNAUX : photocopies et télécopies

		Prix	
		associat	ions de
		BAINS	SUR
		OUST	
	Driv	Les	150
Format		premières, en	
	public	A4,	sont
		gratuite	s
		Papier	Papier
		non	fourni
		fourni	TOUTTI
	0.20	0.02.6	0.01€
nc A4 €	€	0.03 €	0.01 €
A4	0.20		
recto-		0.04 €	0.02 €
verso	•		
Λ3	0.40	0.06.€	0.03 €
Α3	€	0.00 €	0.03 €
A3	0.60		
recto-	€	0.08 €	0.04 €
verso			
La 0.20			
page		Gratuit	
A4	-		
	A4 A4 recto- verso A3 A3 recto- verso La page	A4 0.20 €  A4 0.30 verso 0.40 €  A3 0.60 verso €  La page 0.20 €	Format Prix public Prix public Papier non fourni  A4 0.20 $_{$\mbox{$\mb$



### 172/ TARIFS COMMUNAUX: Droits de place - hors 176 / TARIFS COMMUNAUX: camping municipal marché

Pour les occasionnels et les petits cirques (par séance)	32.50 €	

### 173/ TARIFS COMMUNAUX: concessions cimetière

Concession 2 m <sup>2</sup> / 30 ans	200 €
Concession 2 m <sup>2</sup> / 50 ans	300 €
Concession enfant / 30 ans	100
Concession enfant / 50 ans	200
Concession cave-urne / 30 ans	150 €
Concession cave-urne / 50 ans	250 €
Concession Columbarium / 15 ans	250 €
Concession Columbarium / 30 ans	350 €

#### 174 / TARIFS COMMUNAUX : centre de loisirs Nominoë

,					
Quotient	tranche	tranche	tranche	tranche	tranche
familial	<u>1</u>	<u>2</u>	<u>3</u>	<u>4</u>	<u>5</u>
CAF ou	0 / 640	611 à	851 à	1051 et	extérie
MSA	<u>0 à 610</u>	850	1050	plus	<u>ur</u>
JOURNÉE Sans repas	8.15 €	8,65 €	9,65 €	10.65€	12,45 €
½ JOURNÉE Sans repas	4.30 €	4,80 €	5,30 €	<u>5.80 €</u>	<u>6,90 €</u>

Auguel s'ajoute, s'il y a lieu, le prix du repas qui est fixé à 3.90 €.

Dégressivité de 0,50 € pour le 2ème enfant et 1 € pour le 3ème enfant et plus, sur des présences identiques des enfants, à la journée, avec ou sans repas.

Des forfaits sont ajoutés aux tarifs indiqués ci-dessus en cas en charge des frais d'organisation:

- d'un mini camp : forfait supplémentaire de 10 € par nuit et par enfant
- d'une nuit sous tente : forfait supplémentaire de 5 € par nuit et par enfant
- d'une soirée (activité qui se déroule après le centre de loisirs pour se terminer vers 21h) : forfait supplémentaire de 3 € par enfant.

#### 175 / TARIFS COMMUNAUX : accueil de loisirs ados

Quotient	tranche	tranche	tranche	tranche
<u>familial</u>	1	2	<u>3</u>	4
CAF ou	0 à 850	851 à	1051 et	extérieu
MSA	<u>u a 650</u>	1050	plus	<u>r</u>
Cotisation	1 00 €			
annuelle	<u>1.00 €</u>			
TARIF A	2,75 €	2,75 €	3,00 €	3.50 €
TARIF B	4,25 €	4,75 €	5,25 €	7.50 €
TARIF C	8,25 €	9,25 €	10,25 €	12.00 €
TARIF D	12,25 €	13,75 €	15,25 €	19.00 €
TARIF E	16,00 €	18,00 €	20,00 €	24.00 €
TARIF F	20,00 €	22,50 €	25,00 €	30.00 €

PAR NUITEE	TARIFS T.T.C.
Campeur (à partir de 7 ans)	3,95
Enfant (de 3 à 6 ans) *	2,75
Voiture	1,60
Emplacement	2,25
Branchement électrique	2,85
Douche non campeur	2,15
TARIF GROUPE (à partir de 10) avec 2 véhicules hors branchement électrique	3,85
FORFAIT 2 campeurs - 1 emplacement sans véhicule - sans branchement électrique	8,30
FORFAIT 2 campeurs - 1 emplacement 1 voiture - sans branchement électrique	9,20
FORFAIT 2 campeurs - 1 emplacement 1 camping-car - sans branchement électrique	9,65
TARIF SPECIFIQUE LONG SEJOUR dans le cadre d'une activité professionnelle	Application de 50% du tarif à partir de la 2 <sup>ème</sup> semaine**
Garage mort - juillet et août	3,75
Garage mort - autres mois	2,15

### 177 / BP 2018 : décision modificative n° 2 Document joint

### **RESSOURCES HUMAINES**

### 178 / PERSONNEL COMMUNAL : prime de fin d'année

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accorder, pour 2018, la prime de fin d'année au personnel communal à hauteur de 227.63 € pour les agents à temps complet. Ce montant, versé aux agents titulaires et stagiaires, est proratisé selon le temps de travail.

### **DIVERS**

## 179/ DESTRUCTION NIDS DE FRELONS ASIATIQUES: prise

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (17 POUR et 2 ABSTENTIONS), le Conseil Municipal décide :

- La prise en charge de la destruction des nids par la Commune (en interne ou en faisant appel à une Société);
- La participation financière des administrés pour cette destruction, à hauteur de 20 euros par nid ;
- ▶ De faire un bilan des destructions d'ici un an.

### 180 / ELECTRICITE : changement de fournisseur

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de donner pouvoir à Monsieur le Maire et/ou son Adjoint aux finances. Monsieur Joseph GÉRARD, afin d'étudier la question et retenir l'offre la plus intéressante.

### 181/ DEMANDE DE LOCATION DE SALLE - SALLE DE L'OUST

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- D'émettre un avis favorable à la demande présentée, tout en appliquant les tarifs définis ci-dessous
- D'appliquer les tarifs de la Maison des Associations pour les demandes de location qui pourront être transférées exceptionnellement à la salle de l'Oust, et ce, pendant la durée d'indisponibilité de la Maison des Associations.

### 182/ SPANC RAPPORT ANNUEL 2017: présentation

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport 2017 du SPANC sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'assainissement non collectif.

### 183 / S.I.E. DE PORT DE ROCHE RAPPORT ANNUEL 2017 : présentation

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport 2017 du Syndicat des Eaux de Port de Roche sur le prix et la qualité du service (RPQS) de l'eau potable et de l'assainissement collectif.

### 184 / S.D.E. 35 RAPPORT D'ACTIVITE 2017 : présentation

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2017 du SDE 35.

### **FONCIER**

### 185/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle MN 170p (1)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'emprise de la parcelle MN 170 (première moitié).

### 186/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle MN 170p (2)

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'emprise de la parcelle MN 170 (seconde moitié).

### 187/ ACQUISITION FONCIERE - parcelles centre bourg

Considérant le projet d'aménagement de ce secteur (avec la maison de santé) et l'intérêt pour la Commune d'acquérir cette emprise parcellaire, le Conseil Municipal décide à la majorité des voix (17 POUR et 2 abstentions) de prendre en charge les frais supplémentaires liés à l'attestation de propriété des consorts LE THUAULT.

### 188/REVISION GENERALE DU P.L.U. Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Considérant qu'aucune observation complémentaire n'est avancée, Monsieur le Maire clôt le débat sur le PADD. Cette délibération prend acte de la tenue du débat sur le PADD au sein du Conseil Municipal.

### 189/ REVISION GENERALE DU P.L.U. - Instauration du sursis à statuer

Le sursis à statuer doit toutefois être assorti de précisions et de justifications suffisantes qui prouvent la réalité des études et les projets de la commune. Ainsi tout projet faisant l'objet du sursis à statuer doit-il s'appuyer sur des circonstances révélant en quoi le projet est de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU et non sur une simple incompatibilité avec ce dernier.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

d'instaurer le sursis à statuer dans les conditions fixées à l'article L.424-1 du code de l'urbanisme pour toutes les demandes d'autorisation d'occupation des sols ou la réalisation de projets d'aménagement ne correspondant pas aux objectifs globaux du futur PLU ou de nature à

compromettre son exécution.

de donner pouvoir à Monsieur le Maire de motiver et de signer les arrêtés individuels instaurant les sursis à statuer au cas par cas.

#### PROJETS - TRAVAUX

### 190/ RENOVATION ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE : marchés de travaux DCE 3

Entreprise - ville	Montant H.T.	
ARALIA – BEAUCOUZÉ (49)	15 205.00 €	
MAISON DUROIS - SIVT SUR	138 036.51 €	
	+ variante	
ATT (33)	38 875.40 €	
TOTAL Marchés de travaux DCE 3		
T O T A L Marchés de travaux attribués au 26 octobre		
2018		
TOTAL CUMULÉ des Marchés de travaux		
	ARALIA – BEAUCOUZÉ (49)  MAISON DUBOIS – SIXT SUR AFF (35)  raux DCE 3  svaux attribués au 26 octobre	

#### **RESSOURCES HUMAINES**

### 191/ RECRUTEMENT D'UN AGENT ADMINISTRATIF : suppression et création de postes

SUPPRESSION DE POSTE	CREATION DE POSTE	NOMBRE DE POSTES	DATE D'EFFET
Adjoint administratif Principal de 2ème classe	Adjoint administratif Principal de 1 <sup>ère</sup> classe	1	25/02/2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal valide la suppression et la création des postes tel qu'indiqué

### 192 / EMPLOIS AIDÉS - PEC - Services techniques

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et valide, pour les services techniques, le recrutement de 2 personnes en contrat aidé (CUI – PEC) à temps complet.

### 193/ CDG 35 - Assurance des risques statutaires : mise en concurrence

### DECIDE

Article 1 : La mairie de BAINS-SUR-OUST mandate le Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour mettre en œuvre les procédures de mise en concurrence des entreprises d'assurances agréées, pour son compte, en vue de souscrire un contrat d'assurance des risques statutaires du personnel.

Article 2: Les risques à couvrir concernent :

- Les agents stagiaires et titulaires affiliés à la CNRACL,
- Les agents stagiaires et titulaires non affiliés à la CNRACL et les agents non titulaires.

La Collectivité s'engage à fournir au Article 3: Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, en tant que de besoin, les éléments nécessaires à la détermination de la prime d'assurance.







#### **EVENEMENTIEL**

### 194/ TOUR DE BRETAGNE DES VEHICULES ANCIENS -JUIN 2019: Demandes de subventions

TOTAL DÉPENSES	60 925,00 €
----------------	-------------

TOTAL SUBVENTIONS ATTENDUES	43 000,00 €	70,58 %
Reste à charge commune	17 925,00 €	29,42 %
TOTAL	60 925,00 €	100 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal : ▶ adopte l'organisation, en 2019, du Tour de Bretagne des Véhicules Anciens,

- ▶ arrête les modalités de financement telles qu'indiquées ci-dessus,
- > sollicite les subventions auprès des différents organismes acte notarié); partenaires.

### 195 / SALON DE L'INNOVATION - OCTOBRE 2019 : demandes de subventions

TOTAL DÉPENSES	35 200,00 €

TOTAL SUBVENTIONS ATTENDUES	29 000,00 €	82,39%
Reste à charge commune	6 200,00 €	17,61%
TOTAL	35 200,00 €	100,00%

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

- adopte l'organisation, en 2019, du salon de l'innovation. ▶ arrête les modalités de financement telles qu'indiquées ci-dessus.
- sollicite les subventions auprès des différents organismes partenaires.

### **DIVERS**

#### 196/ AUTORISATION DE DEPENSE - COMPTE 65

Monsieur Joseph GÉRARD, Adjoint aux finances, propose d'adopter, pour l'année 2019, une délibération précisant que les dépenses inscrites au compte 65 (incluant la participation pour l'école privée) seront bien reprises au Budget Primitif de l'année à venir et que les recettes nécessaires pour les couvrir seront votées.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord.

### 197 / C.C.P.R. - RAPPORT ANNUEL 2017 SUR LA GESTION **DES DECHETS:** présentation

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activité 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Redon sur la gestion des déchets

198/ C.C.P.R. - RAPPORT D'ACTIVITE 2017: présentation Le Conseil Municipal prend acte de la présentation du rapport d'activités 2017 de la Communauté de Communes du Pays de Redon.

#### FONCIER

### 2019-1/ACQUISITION MAISON MEDICALE - 15 place de la Mairie - Parcelle MN 536

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ de valider, auprès de Madame JEFFREDO et Monsieur POCHET, représentant la SCI Les Arvelets, l'acquisition de l'actuelle maison médicale, située 15 place de la Mairie, parcelle cadastrée MN 536 et totalisant 331 m<sup>2</sup>;
- d'accepter le prix forfaitaire de l'unité foncière fixé à 172 800 € et de prendre en charge les frais connexes (dont

#### INSTALLATIONS CLASSEES

### 2019-2/ INSTALLATIONS CLASSEES : enquête publique SCEA POMMERY - SIXT SUR AFF

Après en avoir délibéré et en cohérence avec l'avis de la Commission (( environnement - cadre de vie )), le Conseil Municipal de BAINS-SUR-OUST décide à l'unanimité de ne pas s'opposer au projet sous réserve de la prise en compte des inventaires « zones humides » et « cours d'eau » de la commune ainsi que des réglementations en vigueur. Toutefois le Conseil Municipal :

- 1) émet un avis défavorable sur le plan d'épandage pour les portions de parcelles citées ci-après au regard de l'inventaire « cours d'eau » précité :
- Planche 19 SCEA LUMEAU : lot 26 (Cours d'eau au sud le long de la parcelle – application du retrait réalementaire).
- Planche 20 SCEA LUMEAU : lot 23 (partie de la parcelle à proximité du Cours d'eau situé à l'Est de la parcelle application du retrait réalementaire).
- 2) informe les services de l'État que, selon l'inventaire communal des « zones humides », différentes parcelles sont concernées par le plan d'épandage, à savoir :
- Planche 9 GAEC de BRINGU : lots 1 a & 9 & 28 (partie en ZH sur les 3 lots)
- Planche 9 SCEA LUMEAU : lot 40a (partie en ZH),
- Planche 19 SCEA LUMEAU : lot 26 (ZH sur la quasi-totalité de la parcelle qui devrait être retirée en totalité).

Monsieur Philippe RENAUD, Adjoint et exploitant agricole. précise qu'il n'est pas d'accord sur la formulation du point 2) car il n'y a pas d'interdiction d'épandage dans les « zones humides », la Commune n'a donc pas à se justifier au regard de cet inventaire

### **FINANCES**

### 2019-3/ FINANCES: Régie de recettes « Espace jeunes »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal : paprouve la mise en place d'actions par les jeunes de « l'espace jeunes » afin de financer, en tout ou partie, différentes sorties organisées par et pour l'espace jeunes;

- ▶ donne délégation à Monsieur le Maire pour fixer, en collaboration avec l'animateur communal, le tarif des différentes actions au fur et à mesure qu'elles seront mises en place;
- ▶ décide, à cette occasion, de créer une régie de recettes pour encaisser les produits liés à ces différentes actions;
- ▶ fixe le montant du fonds de caisse à 50 € ;
- ▶ délègue Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un Adjoint, pour intervenir à la signature de l'arrêté constitutif de ladite régie, la nomination des régisseurs, et tous documents annexes relatifs à la présente affaire.

#### 2019-4/ FINANCES : Régie de recettes bibliothèque Il est proposé de :

- remettre gratuitement un sac pour les nouvelles familles adhérentes :
- remettre gratuitement un sac aux bénévoles de la bibliothèque :
- ▶et de maintenir, dans les autres cas, la vente des sacs à

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord jusqu'à épuisement du stock.

#### **PROJETS - TRAVAUX**

### 2019-5/ PROJET MAISON DE SANTE : Désamiantage du bâti existant - avant démolition

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre (mieux disante) de l'entreprise EIMH de Ploumagoar (22) - pour un montant de 24 983.50 € HT correspondant à la dépose des matériaux amiantés et contenant du plomb dans les propriétés bâties aux 19 et 21 Place Nominoë.

#### INTERCOMMUNALITÉ

### 2019-6/ SDE35 : Retrait du groupement de commandes de fourniture d'électricité et adhésion au groupement de commandes d'énergie

Une réunion de ce aroupement d'achat local est programmée le 17 janvier prochain. Il semble préférable de connaître les propositions ou conclusions de cette réunion avant que le Conseil Municipal de BAINS-SUR-OUST ne se prononce.

### **DIVERS**

### 2019-7/ CFC: CONTRAT D'AUTORISATION - Copies internes professionnelles - CIPro

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le contrat CIPro aux conditions telles que décrites ci-dessus et notamment la redevance annuelle 2019 de 350 € H.T.;

### 2019-8/ CONTRAT DE NETTOYAGE - salle des sports Elle revoit ses tarifs et présente un prix par intervention à

100 € H.T. Date d'effet : 1 er février 2019.

Durée du contrat : 2 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider ce contrat de nettoyage aux nouvelles conditions.

### 2019-9/ ARIC - Renouvellement adhésion 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler l'adhésion de la Commune à l'ARIC pour 2019 pour un montant de 805€ H.T.

### 2019-10 / AMF - ASSOCIATION DES MAIRES DE FRANCE : Résolution générale du 101ème Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal de BAINS-SUR-OUST soutient la résolution finale qui reprend l'intégralité des points de négociation avec le gouvernement

#### 2019-11/ Demande de bois

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour que le bois dont il est question ci-dessus soit récupéré par un particulier : Et confie à M.M. Jean-Marc CARREAU, Philippe RENAUD, Isabelle HURTEL et Daniel BARRE la gestion de ce bois, et, s'il y a vente, d'en fixer les conditions et le prix.

#### **FONCIER**

### 2019-12/ACQUISITION MAISON MEDICALE - 15 place de la Mairie - Parcelle MN 536

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur la parcelle MN 528.

### 2019-13/ DECLARATION D'INTENTION D'ALIENER : droit de préemption parcelle MN 708p

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur l'emprise de la parcelle MN 708p.

#### 2019-14/DENOMINATION VOIE COMMUNALE -Impasse

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ► Dénommer la voie d'accès constituée par les parcelles MN 815 - 818 et 495, « impasse des noisetiers ».
- Confirmer le classement de cette impasse dans le domaine public communal.

### **PROJETS - TRAVAUX**

### 2019-15/REVITALISATION DU CENTRE BOURG -Candidature appel à projets relatif au « Dynamisme des centres-villes et des bourgs-ruraux en Bretagne »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- ► Valider le programme d'actions visant à redynamiser le centre-bourg, et. notamment, les 4 projets tels qu'indiqués
- ► Faire acte de candidature pour répondre à l'appel à projets régional relatif au « dynamisme des centres-villes et des bourgs ruraux en Bretagne »
- ► Solliciter dans ce cadre, auprès du CONSEIL REGIONAL, une aide financière globale à hauteur de 770 750 €.









### 2019-16/TRAVAUX MEDIATHEQUE: avenant mission complémentaire Contrôle technique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

▶ valider, dans le cadre du projet médiathèque, l'avenant présenté par la société QUALICONSULT en vue d'une mission complémentaire de contrôle technique – mission AV –, pour un montant de 967 € HT;

#### 2019-17/ MAISON DE SANTE : avenant mission de maîtrise d'oeuvre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

Valider, dans le cadre du projet maison de santé, l'avenant n°1 présenté par le cabinet d'architecture BLEHER, qui fixe le forfait définitif de rémunération, en tant que maître d'œuvre, d'un agent administratif à 57 633.25 € HT;

### FINANCES / BUDGET

#### 2019-18 / PARTICIPATIONS et COTISATIONS 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer les participations et cotisations 2019 comme

ORGANISME	VERSÉ 2018	2019
Association des Maires de France AMF 35	1 368.90 €	1 396.20 €
Association des Maires Ruraux AMR 35	120.00 €	120.00 €
Association petites villes de France APVF	340.03 €	380.87 €
ARIC - information communale	805.00 €	805.00
BRUDED – réseau d'élus - partage d'expériences	881.00 €	895.00 €
Amicale des Territoriaux du Pays de Redon Forfait par agent	90 € X 21 agents = 1 890 €	92.50 € X 20 agents = 1 850 €
effectuant + d'un mi-temps	= 1 090 €	
ADPE Réseau des Entreprises Pays de Redon	80 €	90 €
FGDON 35 – lutte contre organismes nuisibles	190.00 €	190.00 €

#### **RESSOURCES HUMAINES**

#### 2019-19/ AVANCEMENTS DE GRADES : ratios promus / promouvable

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de fixer pour l'année 2019 le ratio des « promus / promouvables » à 100 % pour toutes les filières et l'ensemble des grades, en retenant les critères d'avancement suivants : l'ancienneté, les compétences, le savoir-faire, le savoir-être, la motivation et l'effort de formation. Il est également préciser que les agents bénéficiant d'un avancement d'échelon ne pourront bénéficier, la même année, d'un avancement de

### 2019-20/RECRUTEMENT TEMPORAIRE: Remplacement

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

► Valider les modalités de remplacement de l'agent administratif telles qu'exposées ci-dessus.

#### **EVENEMENTIEL**

### 2019-21 / FETE DE L'ILE AUX PIES : sécurité

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter la prise en charge de 50% des frais de sécurité des personnes durant la fête de l'île aux Pies. La somme de 2 629 € sera réglée directement à la société M2S au vu d'une facture.

#### 2019-22/ DEMANDE DE RESERVATION DE LA SALLE DE SPORT : LOTO DE LA FETE DE L'ILE AUX PIES

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (19 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »), le Conseil Municipal décide d'accorder la mise à disposition, à titre gratuit, de la salle des sports le vendredi 26 juillet 2019 pour l'organisation d'un loto par l'Association Les Cadets de Bains - dans le cadre de la Fête de l'île aux Pies 2019 - et ce à plusieurs conditions:

- Des états des lieux seront effectués avant et après l'utilisation de la salle des sports ;
- L'Association devra assurer le montage, le démontage, le nettoyage et le rangement de tous les matériels (tapis, tables, chaises, etc...) et la remise en état des lieux (salle et sanitaires, sol compris);
- L'Association devra fournir :
- ▶ un chèque de caution (délibération 2018-166 => caution de 500 €)
- ▶ une attestation d'assurance
- l'engagement à respecter l'ensemble des normes de sécurité liées à l'E.R.P. (Etablissement recevant du Public).

### 2019-23/ DEMANDES DE RESERVATION DE LA SALLE DE **SPORT: ASSOCIATIONS BAINSOISES**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de déléguer Monsieur le Maire et ses Adjoints pour recevoir les Présidents des Associations demandeuses afin de:

- pour des utilisations inhabituelles.
- Leur proposer d'organiser leur manifestation, surtout pour les lotos et les vides-greniers, dans la structure annexe qui va bénéficier d'aménagements prochainement.
- Se prononcer sur la mise à disposition (aratuite ou payante) de la salle des sports aux dates indiquées :
- Et se prononcer sur le recours aux services techniques pour la mise en place des différents matériels.

#### INTERCOMMUNALITE

### 2019-24 / SDE35 : Retrait du groupement de commandes de fourniture d'électricité et adhésion au groupement de commandes d'éneraie

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (19 voix « POUR » et 1 abstention), le Conseil municipal :

- AUTORISE le retrait de la commune de BAINS-SUR-OUST du groupement de commandes de fourniture d'électricité, coordonné par le SDE 35, à l'issue des marchés en cours ou attribués, à savoir le 31 décembre 2019 ;
- AUTORISE le retrait de la commune de BAINS-SUR-OUST du groupement de commandes de fourniture gaz naturel, passé avec la ville de REDON, le C.C.A.S. de REDON, REDON Agalomération et les Communes d'ALLAIRE : PLESSÉ et SAINT NICOLAS DE REDON, à l'issue des marchés en cours ou attribués, à savoir le 31 décembre 2020 ;
- AUTORISE l'adhésion de la commune de BAINS-SUR-OUST au groupement de commandes de fourniture d'énergie créé par le SDE 35:
- à compter du 1 er janvier 2020 pour le marché d'électricité : - à compter du 1er janvier 2021 pour le marché de gaz
- ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes de fourniture d'énergie, annexée à la présente délibération :
- AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement ;
- AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés et accords-cadres issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de BAINS-SUR-OUST.

### **DIVERS**

#### 2019-25/ESPACES JEUNES : Sortie Parc Astérix

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ► Accepte d'organiser une sortie au Parc Astérix ;
- Adopte les tarifs des participations telles qu'indiquées ci-dessus ;
- ▶ Décide de créer une régie temporaire pour l'encaissement des produits liés à cette activité ponctuelle.

### 2019-26/ASSOCIATION TOUS SENSIBLES: demande de subvention

Après en avoir délibéré et à la majorité des voix (19 voix « POUR » et 1 voix « CONTRE »), le Conseil Municipal décide d'octroyer une subvention de 320 € à l'association « TOUS SENSIBLES ».

### 2019-27/PHOTOCOPIEUR ECOLE: Prolongation contrat de maintenance

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

D'adopter la prolongation de ce contrat de maintenance aux conditions exposées ci-dessus ;

### ▶ Leur exposer les modalités de prêt de la salle des sports 2019-28/MEMORIAL NOMINOË : convention tripartie de

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

 D'adopter la convention tripartite de cogestion du Mémorial Nominoë, ci-jointe;

#### 2019-29/MEMORIAL NOMINOË: signalétique

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide:

- D'accepter la mise en place de la signalétique telle que mentionnée ci-dessus ;
- D'accepter la prise en charge de l'acquisition des panneaux de signalisation :
- D'accepter la prise en charge à hauteur de 50% de la prestation de Monsieur Jean-Pierre BAUDU telle que décrite ci-dessus, soit pour un montant maximum de 600€ :
- D'étudier l'éventuelle mise à disposition des services techniques pour la pose desdits panneaux signalétiques sur la Commune ;

### 2019.30/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - Budget principal Commune

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte et vote à l'unanimité ledit compte administratif qui peut se résumer de la facon suivante :

COMPTE ADMINISTRA- TIF	SECTION FONCTIONNE- MENT	SECTION INVESTISSE- MENT	A REALISER INVESTIS-
Dépenses :			
-Résultats reportés	-	-	-
-Opérations exercice	2 229 144.99 €	1 998 068.99 €	3 034 445 €
Recettes			
-Résultats reportés	-	441 077.81 €	-
-Opérations exercice	3 052 052.51 €	2 238 620.80 €	572 310 €
TOTAL		2 679 698.61 €	
EXCEDENT exercice	822 907.52 €	681 629.62 €	
DEFICIT exercice			
BESOIN FINANCEMENT			2 462 135 €





## annexe Campina

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal adopte et vote à l'unanimité ledit compte administratif qui peut se résumer de la facon suivante :

HORS TAXE	SECTION FONCTIONN EMENT	SECTION INVESTISS EMENT	RESTES  A REALISER INVESTISS EMENT
Dépenses :			
-Résultats reportés	-	114 973.10 €	-
-Opérations exercice	38 090.3€	11 704.8€	59829€
TOTAL		126 677.€	
Recettes			
-Résultats reportés	-	-	-
-Opérations exercice (*)	38 090.€	31 153.€	82 500€
EXCEDENT exercice	-		
DEFICIT exercice	-	95 524.€	
EXCEDENT R.A.R.			2267€

(\*) avec prise en charge du déficit par le budget principal de la Commune

#### 2019.32/COMPTE DE GESTION 2018 - Budget principal Commune

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de aestion du budget principal de la Commune, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### 2019.33/COMPTE DE GESTION 2018 - Budget annexe Camping

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité que le compte de gestion du budget annexe du camping, dressé pour l'exercice 2018 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

### 2019.34/AFFECTATION DES RESULTATS 2018 - Budget principal Commune

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2018 du budget principal de la Commune comme suit :

► L'excédent de FONCTIONNEMENT, soit 822 907.52 €,

2019.31/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018 - Budget est affecté intégralement à l'article 1068 de la section INVESTISSEMENT du B.P. 2019 (pour couvrir une partie des restes à réaliser).

> ► L'excédent d'INVESTISSEMENT, soit 681 629.62 €, sera repris à l'article 001 (recette) de la section INVESTISSEMENT du B.P. 2019.

#### 2019.35/AFFECTATION DES RESULTATS 2018 - Budget annexe Campina

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'affecter les résultats 2018 du budget annexe du camping municipal comme suit:

► Le déficit d'INVESTISSEMENT, soit 95 524.46 €, est repris à l'article 001 (dépense) de la section INVESTISSEMENT du B.P. 2019.

### TRAVAUX / PROJETS

### 2019.36/ENGAGEMENT DE DEPENSES / acquisitions et travaux divers

Après délibération et à la majorité des voix (19 voix « POUR » et 1 « ABSTENTION » sur les postes 1 et 2), le Conseil Municipal décide d'adopter les devis présentés cidessous (dépenses d'investissement) :

#### FONCIER

### 2019.37/ ACQUISITION PARCELLES « La Bataille » ZS 62 et 64

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal : ▶ donne un accord de principe pour acquérir les parcelles cadastrées ZS 62 et 64 situées à « La Bataille » au prix forfaitaire de 7 000 € (+ frais);

▶ autorise Monsieur le Maire à poursuivre les négociations, et rencontrer l'agriculteur qui exploite ces parcelles :

▶ et, si la transaction s'avère réalisable, délèque Monsieur le Maire – ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – à signer l'acte notarié de transfert de propriété et toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

### 2019.38/ PROJET - INTENTION D'ACQUERIR EMPRISE PARCELLAIRE MN 28 et 29 Grée du Bourg

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de ne pas s'opposer, au stade actuel, à ce qu'il y ait une construction sur ce terrain. Néanmoins, si ce proiet de construction n'était pas avéré, le Conseil Municipal pourrait revenir sur sa décision et réétudier le projet de parking.

### 2019.39/PROJET - INTENTION D'ACQUERIR PARCELLES YM 64 et 102 lle aux Pies

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

déléquer Monsieur le Maire afin qu'il avise le Département (titulaire du droit de préemption) de ce projet ;

rencontrer et/ou informer M. LEPEZ de la situation.

### 2019.40/MAISON MEDICALE - BAUX PROFESSIONNELS

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

- Prendre acte de ces 4 baux professionnels;

- Valider l'encaissement des loyers via la Trésorerie de REDON, comptable de la Commune,

- Déléguer Monsieur le Maire - ou, en cas d'empêchement, un adjoint – pour intervenir à la signature de toutes pièces se rapportant à la présente affaire.

#### **EVENEMENTIEL**

### 2019.41 / TOUR DE BRETAGNE DES VEHICULES ANCIENS

- Budget prévisionnel

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de :

- valider ce budget actualisé lié à l'organisation du Tout de Bretagne des Véhicules Anciens ;
- déléguer Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un adjoint – pour engager les dépenses et accepter les devis correspondants.

#### DIVERS

#### 2019.42/ ASSOCIATION TOUT CHAT TOUT: demande d'embellissement du bungalow

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la réalisation d'illustrations (ou fresques) sur le bungalow mis à disposition de l'association TOUT CHAT TOUT.

### 2019.43/STRUCTURE ANNEXE POLYVALENTE: attribution d'un nom

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'attribuer le nom suivant : « Les Halles du Lavoir ».

### 2019.44/ RENOVATION ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE: marché de travaux Lot 4b Bardages

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ de se conformer à l'avis de la commission d'analyse des offres;
- d'attribuer le marché de travaux, concernant le lot 4b, à la Métallerie FRANCOIS de BAINS-SUR-OUST, pour le montant mentionné ci-dessus :
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature dudit marché de travaux et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

### 2019.45/ RENOVATION ET EXTENSION DE LA MEDIATHEQUE :travaux réseau orange

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter le devis de 7 401.46 € HT soit 8 881.75 € TTC.

### 2019.46/LES HALLES DU LAVOIR: acquisition dalles tapis

Après délibération et à la majorité des voix (18 voix « POUR » et 2 abstentions), le Conseil Municipal décide d'adopter le devis de 6 985 € HT soit 8 382 € TTC

#### 2019.47/ D.O.B. 2019: Débat d'orientation budgétaire

Le Conseil Municipal prend acte des orientations budgétaires 2019 et les approuve, dans leur globalité, à l'unanimité.

### **INSTALLATIONS CLASSEES**

### 2019.48/INSTALLATIONS CLASSEES - SCEA LE PRÉ THÉBAULT: enregistrement projet de restructuration de l'élevage de porcs situé au lieu-dit « Les Provotais » à **BAINS-SUR-OUST**

Le Conseil Municipal:

- ▶ se prononce CONTRE la procédure d'enregistrement en cours et en sollicite l'annulation;
- conclut que l'agrandissement de l'élevage porcin doit être reporté afin de répondre aux demandes précitées

Cette délibération a été adoptée à la majorité des voix, suite à un vote à bulletins secrets ayant donné les résultats suivants :

17 voix ((POUR)) - 0 CONTRE et 2 abstentions.

#### FISCALITE

#### 2019.49/ TAUX D'IMPOSITION 2019

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de maintenir les taux d'imposition comme suit : Taux actuels:

- Taxe d'habitation = 17.04 % - Taxe foncière - bâti = 19.74 % - Taxe foncière - non bâti = 54.95 %

### **FINANCES**

### 2019.50/ BUDGET PRIMITIF 2019 : Commune - budget

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif 2019 de la Commune budget principal.

Celui-ci s'équilibre de la façon suivante :

	SECTION	SECTION
	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
		Reports = 3 034 445 €
Dépenses	2 987 180 €	B.P. = 2 413 164 €
		TOTAL 5 447 609 €
		Reports = 572 310 €
Recettes	2 987 180 €	B.P. = 4 875 299 €
		TOTAL 5 447 609 €







### 2019.51/ BUDGET PRIMITIF 2019 : Camping - budget

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve et vote le budget primitif 2019 du Camping – budget annexe.

Celui-ci s'équilibre de la façon suivante :

Hors taxe	SECTION FONCTIONNEMENT	SECTION INVESTISSEMENT	
		Reports =	59 829.00 €
Dépenses	58 916.46 €	B.P. =	112 757.46 €
		TOTAL	172 586.46 €
		Reports =	82 500.00 €
Recettes	58 916.46 €	B.P. =	90 086.46 €
		TOTAL	172 586.46 €

### **FONCIER**

### 2019.52/ CESSION CHEMINS OU EMPRISES COMMUNALES « La Potinais »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- valide ces 3 cessions, telles que décrites ci-dessus;
   confirme le prix de vente à 2 € le m²; les frais de
- géomètre et notaire étant à la charge des acquéreurs ;

  délègue Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un
  Adjoint pour intervenir à la signature de l'acte authentique
  de transfert de propriété et de tous documents relatifs à la
  présente affaire.

### TRAVAUX/PROJETS

#### 2019.53/ BATIMENT LA SOURIAIS - Etude projet habitat

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal : • émet un avis favorable pour engager une réflexion sur le devenir du bâtiment de la Souriais

▶ décide de confier à SOLIHA la réalisation d'une étude pour réhabiliter ce bâtiment en logements

► accepte le devis de cette étude qui s'élève à 5 420.00 €

### INTERCOMMUNALITE

# 2019.54/ VOIRIE – TRAVAUX D'ENTRETIEN: Demande subvention – fonds de concours 2019 Redon-agglomération Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal:

▶ sollicite auprès de REDON agglomération. le fonds de concours 2019, pour l'entretien de la voirie communale et rurale ;

▶ délègue Monsieur le Maire — ou, en cas d'empêchement, un adjoint - pour intervenir à la signature de la convention correspondante ainsi que toutes pièces annexes relatives à la présente affaire.

#### **DIVERS**

### 2019-55/ CREATION DE VIDEOS SUR BAINS-SUR-OUST

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal donne un accord de principe pour la réalisation de ces 3 vidéos, sous réserve de solliciter un autre devis afin de pouvoir comparer les propositions.

### Séance du 26 avril 2019

### TRAVAUX/PROJETS

### 2019.56/ EXTENSION ATELIER TECHNIQUE - Marchés de travaux

LOT	LIBELLÉ	ENTREPRISE	MONTANT H.T.
1	VRD terrassement	ROBERT – Bains sur Oust	17 724.39 €
2	Gros œuvre	S.R.P. – St Nicolas de Redon (44)	33 639.30 €
3	Charpente métallique	MARTIN - Martigné- Ferchaud (35)	23 874.00 €
4	Couverture bardage	HERVIEUX - Malestroit (56)	32 250.00 €
5	Métallerie	FRANCOIS – Bains sur Oust	18 632.35 €
6	Portails industriels	FRANCOIS – Bains sur Oust	11 120.00 €
7	Electricité	GERGAUD INDUSTRIE - Redon	8 391.68 €
	TOTAL HT Marchés de travaux attribués		145 631.72 € HT
		TOTAL T.T.C	174 758.06 € TTC

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ de se conformer à l'avis de la commission ;
- ▶ d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises mentionnées ci-dessus et pour les montants indiqués ;
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature desdits marchés de travaux et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

### 2019.57/ EXTENSION ATELIER TECHNIQUE - Dispositif alarme

La société NEXECUR propose le devis suivant :

PRODUITS /PRESTATIONS	MONTANTS H.T.	MONTANTS T.T.C.
Acquisition matériel alarme	4 108.66 €	4 930.40 €
Maintenance préventive annuelle	150.00 €	180.00€
Télésurveillance mensuelle	34.14 € / mois	40.96 € / mois

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de valider le devis ci-dessus.

### 2019.58/ MAISON DE SANTE : avenant n°2 mission de maitrise d'oeuvre

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ de valider cette mission complémentaire et d'en accepter le coût :
- d'adopter l'avenant n° 2 correspondant ;
- ▶ de déléguer Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, un Adjoint – pour intervenir à la signature dudit avenant et de toutes pièces annexes se rapportant à la présente affaire.

### 2019.59/ STADE – Local associatif mutualisé : Etude de faisabilité

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- ▶ de valider l'engagement d'une étude de faisabilité pour ce projet de local associatif mutualisé ;
- ► de confler cette étude préliminaire au cabinet d'architecture TAHANA et à M. LAILLER. maître d'œuvre associé :
- d'accepter les honoraires correspondants, tels qu'indiqués ci-dessus :
- De de créer une commission spécifique pour ce projet avec : Mesdames Martine MAULAVE, Dominique HEMERY, Marie-Laure PONDARD, Soizic HERVE, Marie-Christine PRAUD et Isabelle HURTEL, ainsi que Messieurs Marc DERVAL, Joseph GERARD, Laurent LE BORGNE et Benoit DAVID.

### TOURISME

# 2019.60/ SITE DE L'ILE AUX PIES – activités touristiques : occupation temporaire de terrain communal – Canoë Apach' Bihan

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre d'activité touristique présentée par Monsieur Hervé RENAUD de « Canoë Apach' Bihan ».

Une convention d'occupation temporaire d'un terrain communal - situé sur le site de l'Ile aux Pies - sera établie, dans les conditions ci-après :

- ▶ Mise à disposition d'un terrain correspondant à une emprise sur les parcelles cadastrées YR 61 et/ou 63 − la surface et l'emplacement en seront déterminés d'un commun accord -
- ▶ Période d'activité : d'avril à septembre (sous réserve de la réglementation en vigueur et notamment des prescriptions du P.P.R.I. – Plan de Prévention du Risque Inondation) ;
- ► Loyer annuel : 100 € pour la période ;
- ▶ Durée de la convention : 3 ans renouvelable par avenant sauf renonciation ou résiliation expresse (par courrier recommandé avec accusé de réception) en respectant un préavis de 3 mois avant le début de la saison ;
- ▶ Date d'effet : date de signature de la convention.

## 2019.61/ SITE DE L'ILE AUX PIES – activités touristiques : occupation temporaire de terrain communal – La Fédé

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre d'activités de plein air présentée par la Fédé de REDON.

Une convention d'occupation temporaire d'un terrain communal - situé sur le site de l'Île aux Pies - sera établie, dans les conditions ci-après :

- ▶ Mise à disposition d'un terrain correspondant à une emprise sur les parcelles cadastrées YR 61 et/ou 63 la surface et l'emplacement en seront déterminés d'un commun accord -
- ▶ Période d'activité : d'avril à septembre (sous réserve de la réglementation en vigueur et notamment des prescriptions du P.P.R.I. – Plan de Prévention du Risque Inondation)
- ► Loyer annuel : 100 € pour la période
- ▶ Durée de la convention : 3 ans renouvelable par avenant sauf renonciation ou résiliation expresse (par courrier recommandé avec accusé de réception) en respectant un préavis de 3 mois avant le début de la saison.
- ▶ Date d'effet : date de signature de la convention..

# 2019.62/ SITE DE L'ILE AUX PIES – activités touristiques : occupation temporaire de terrain communal – Bar restaurant « La Paillotte »

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'accepter l'offre présentée par Mme LE PENNEC et M. KURZ – SARL « Ô Pies Gourmandes » - pour cette activité de bar-restaurant.

Une convention d'occupation temporaire d'un terrain communal - situé sur le site de l'Île aux Pies - sera établie, dans les conditions ci-après :

- ▶ Mise à disposition d'un terrain correspondant à une emprise sur les parcelles cadastrées YR 61 et/ou 63 la surface et l'emplacement en seront déterminés d'un commun accord
- ▶ Période d'activité : d'avril à septembre (sous réserve de la réglementation en vigueur et notamment des prescriptions du P.P.R.I. – Plan de Prévention du Risque Inondation)
- Le bar-restaurant sera fermé pendant la fête de l'Ile aux Pies :
- ► Loyer annuel : 200 € pour la période ;
- ▶ Durée de la convention : 7 ans renouvelable par avenant sauf renonciation ou résiliation expresse (par courrier recommandé avec accusé de réception) en respectant un préavis de 3 mois avant le début de la saison.

Cette durée est fixée par rapport à l'engagement financier que représente les équipements (environ 100 000 €) et au vu du plan de financement (demande des banques) ;

▶ Date d'effet : 1 er janvier 2020.

#### **DIVERS**

## 2019.63/ HOPITAL DE JOUR « Nominoë » de REDON : activité escalade

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de reconduire l'activité escalade dans les mêmes conditions pour la présente année et celles à venir, sauf avis contraire (sur le principe même de l'exercice de l'activité ou les modalités d'accueil et conditions financières).

## 2019.64/ LOCATION MATERIEL COMMUNAL à des particuliers Bainsois

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal : décide de ne pas donner suite à la demande de l'administré et ne procédera pas à l'élagage de ses arbres le long de la route départementale ;

▶ refuse de mettre à disposition des particuliers du matériel communal. En effet, la commune ne veut en aucun cas se positionner dans un domaine concurrentiel et aller à l'encontre de l'activité des entreprises privées.











### •• SERVICES MUNICIPAUX



### Bibliothèque Municipale

#### Heure du conte

Depuis décembre 2018, la bibliothèque invite chaque mois les enfants à partir de 4 ans à venir écouter des histoires avant de choisir un livre. Un mercredi par mois à 10 h 30. Rendez-vous le mercredi 12 juin à 10 h 30 pour la dernière séance, avant la reprise en septembre !

### Boite à livres

Depuis février, une boite à livres est installée dans le bourg, Place Nominoë, près du distributeur à billets. Elle vient en complément des petites boites déjà installées chez les commerçants. Elle vous permet de prendre des livres ou d'en déposer. Cette boite est en accès libre et gratuit. A vous, Bainsois, de la faire vivre!



### Temps fort sur les différences

Au mois de mars, la bibliothèque a participé au temps fort des Médiathèque(s) du réseau de Redon. Le thème retenu cette année était « Tous différents! ». L'occasion de mettre en avant les différences culturelles, intergénérationnelles, physiques, etc. Pour cette occasion, la bibliothèque de Bains sur Oust a accueilli pendant tout le mois une exposition sur le Kenya, par l'association bainsoise Cap sur Rusinga. Le vendredi 15 mars, les danseurs de la section handidanse de l'association Tamtama ont donné un cours de danse, ouvert à tous.

Enfin, le vendredi 22 mars, Clément Moutiez, auteur du livre « Ma sœur, cette fée carabossée », est venu nous parler de son livre et de sa sœur porteuse de Trisomie 21.





Pendant tout le mois de mars, et en soutien à l'association Trisomie 21, la bibliothèque avait installé deux guirlandes « participatives » de chaussettes dépareillées pour dire oui à la différence! Les usagers avaient possibilité d'apporter eux-mêmes leur chaussette pour participer. Une initiative qui a beaucoup plus puisqu'une cinquantaine de personnes ont agrémenté les guirlandes! Les chaussettes dépareillées ont ensuite été données à une Redonnaise qui en fait des tawashi (éponges japonaises réutilisables faites à base de tissus recyclés). Ce temps fort sur les différences aura intéressé pas moins de 135 personnes, à Bains sur Oust.

#### Troc plantes

Pour la deuxième année, les bénévoles de la bibliothèque ont organisé un troc plantes le dimanche 7 avril. Un évènement qui permettait à tous les passionnés de jardinage de prendre ou amener librement graines, plants et boutures. Une cinquantaine de personnes sont venues tout au long de la matinée.

### **Projections sur l'Aubrac**

Plus d'une vingtaine de personnes ont assisté à la projection du film « Aubrac : des lumières et des hommes. » Ce film, réalisé et proposé par Hervé Josso, est un bel hommage à cette belle région de France.



#### Balade contée en ma

Le samedi 11 mai, Jean-Yves Bardoul, conteur « naturophile », était invité par la bibliothèque pour une balade contée. L'occasion de (re)découvrir l'Ile aux pies d'une autre manière !

### Eveil aux livres pour les tout-petits et spectacle

Chaque mois, la bibliothèque accueille les bébés de 0 à 3 ans pour une séance d'histoires et de comptines sur un thème donné. En moyenne, une quinzaine d'enfants participent aux deux séances proposées tous les mois. En juin, Cathy Bonsergent, conteuse, conclura cette année d'accueils avec le spectacle R'éveil le jeudi 20 juin à 10 h à la salle polyvalente. Gratuit. Places limitées. Inscriptions obligatoires au tél. 02 99 91 61 80 ou par mail bmbainssuroust@orange.fr

### **Exposition bookface**

Pendant tout le mois de juin et durant l'été, venez découvrir l'exposition Bookface des enfants de CE2 au CM2 de Bains sur Oust. Les enfants des écoles de Bains sur Oust ont pu tout au long de l'année découvrir les livres à travers différentes histoires et/ou jeux. Les CE2, CM1, CM2 ont notamment joué avec les couvertures et la photographie pour créer des Bookface. A découvrir à la bibliothèque!

### Nocturne de la bibliothèque : venez jouer et emprunter.

Pour entrer doucement dans la période des vacances, la bibliothèque vous propose le vendredi 28 juin une Nocturne. Des jeux seront mis à disposition pour pouvoir passer un moment en famille ou entre amis. Venez jouer sur place et emprunter livres, DVD et CD jusqu'à 21 h 30!



### Sacs surprises

Cet été, la bibliothèque vous propose des sacs surprises! Prenez un sac au hasard et laisser vous surprendre par des documents sélectionnés par l'équipe de la bibliothèque. Ce sac peut être emprunté en plus des documents que vous aurez choisis.

### Prêts illimités

Faites le plein pour vos vacances ! A partir du 1 er juillet, empruntez en illimité jusqu'au 30 août.

### Fonds dyslexie et fonds adaptés

Nouveau dans nos rayons : des petits romans adaptés aux enfants dyslexiques. N'hésitez pas à demander à l'accueil pour en trouver ou en réserver.

La bibliothèque et l'équipe municipale ont à cœur de rendre plus accessible les fonds de la bibliothèque. L'accessibilité est d'ailleurs l'une de nos priorités dans le futur bâtiment de la médiathèque. Si vous ou vos proches souhaitez des livres ou autres documents adaptés (livres en braille, livres audio pour personnes malvoyantes, DVD avec audiodescription, gros caractères, loupes, lutrins pour poser le livre, etc.), n'hésitez pas à nous en faire part. Vos demandes permettront de constituer un fonds adapté à la population bainsoise.

### Rappel des horaires

La bibliothèque est ouverte :

- Le mardi de 16 h 30 à 18 h 30
- Le mercredi de 10 h à 12 h et de 14 h 30 à 18 h 30
- Le vendredi de 16 h 30 à 18 h 30
- Le dimanche de 10 h à 12 h

La bibliothèque sera fermée du 30 juillet au 18 août inclus.

#### Notro actualité

Retrouvez toute l'actualité de la bibliothèque sur https://www.facebook.com/bmbains35/, le site de la commune www.bainssuroust.fr. Les fermetures et autres actualités sont également annoncées sur les Infos du Pays de Redon, Ouest-France et le site des médiathèques du Pays de Redon.

### Devenez bénévole!

Vous aimez les livres et la culture en général ? Vous aimez être en contact avec le public ? Vous souhaitez vous investir pour faire vivre la commune ? Ou bien vous êtes manuel et minutieux ? Chacun peut apporter quelque chose à la bibliothèque ! Rejoignez dès maintenant l'équipe de bénévoles de la bibliothèque ! On vous attend !







### Vacances d'été 2019 au Centre de Loisirs Nominoë



Le Centre de Loisirs Nominoë accueille les enfants de 3 à 12 ans de 9h à 17h, avec ou sans repas. Une garderie gratuite vous est proposée le matin à partir de 7h sur demande, sinon ouverture à 7h30. Le soir jusqu'à 18h30.

### Pour cet été, 2 camps sont prévus :

Un camp équitation en bord de mer à Baden (56). Du 15 au 19 juillet 2019, pour les enfants âgés de 6 à 12 ans.
Un camp canoë/kayak et course d'orientation animé par la Fédé à l'île aux pies du 26 au 28 août 2019, pour les
6/12 ans également.

Nous organisons également des nuits sous tente, elles permettent d'initier les plus jeunes à la vie en camp, pas trop loin de la maison.

### Les sorties :

Une sortie au parc Kingoland à Plumelin (56) est organisée le vendredi 26 juillet 2019 pour les 3/12 ans. Une sortie fin août est prévue au parc de loisirs « land aux lutins » à Landaul (56)

D'autres activités comme le poney, la piscine, le fun arc, l'escalade, le canoë seront envisagées durant les 2 mois des vacances, les dates ne sont pas encore définies.



### Pour tout renseignement complémentaire et inscription

Armelle MAHE-BLANCHARD : 06.74.87.12.92 ou par mail

Visitez notre blog: centredeloisirsbainssuroust.toutmoncentre.fr







### Chasse à l'oeuf

Les clours revenues de Rome, ont largué nombre l'outes de l'œufs en chocolat pour le Bonheur coriors ces petites têtes blondes équipées de lour parier.

Les enfants se sont lancés à la recherche des œufs dispersés un peu partout, au pied des arbres, dans les buissons du parc du château de la Rouardais généreusement prêté par Monsieur De Freslon.

Après l'effervescence, il fallait se rendre à l'évidence, tout était ramassé. Les paniers étaient remplis et de façon équitable !





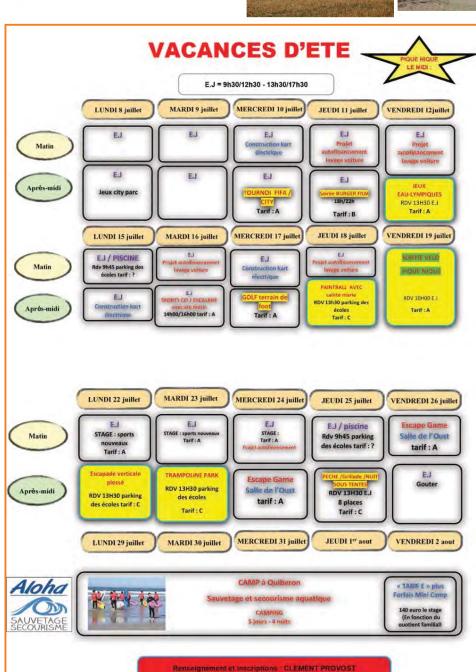
### SORTIE PARC ASTERIX

Après avoir participé au projet d'autofinancement pendant les vacances d'été 2018 et vacances scolaires 2019, les enfants de l'espaces jeunes ont pu voir leur projet de sortie au PARC ASTERIX se concrétiser. Les actions d'autofinancement ont permis de récolter suffissamment d'argent pour réduire les coûts de la sortie. Pendant les prochaines vacances d'été les jeunes proposent à nouveau leurs services de nettoyage voitures pour la somme de 5 euros (intérieur) ou 10 euros intérieur / extérieur.

La sortie en car, au parc ASTERIX s'est déroulée le 27 avril dernier. Une soixantaine de personnes de la commune, petits et grands, ont pu prendre place dans un car à 4H00 du matin direction le village des irréductibles Gaulois. Après avoir pris connaissance de l'heure de rendez-vous pour le retour, chaque personne était libre de sa journée : spectacles, manèges, grand huit pour les plus courageux. Malgré une journée qui s'annonçait pluvieuse, le soleil a su pointer le bout de son nez pour le bonheur de chacun.

A l'année prochaine pour une autre sortie ...





CITEO

OBJECTIF

0%







### INTERCOMMUNALITE

Depuis le 1er octobre 2018, vous pouvez déposer tous vos emballages dans le bac de tri. Désormais, tous les emballages plastiques sont recyclés et valorisés.

### Vers plus de recyclage

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le conteneur de tri aux côtés des emballages en métal, en papier et en carton. Les autres emballages en plastique devaient être jetés avec les ordures ménagères car on ne savait pas les recycler. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et quiourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages!

### Qui est concerné?

Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les emballages. Bonne nouvelle! Redon Agglomération fait partie des territoires sélectionnés à l'Appel A Projet de l'organisme Citeo pour l'année 2018.

C'est ce qui permet aujourd'hui, de recycler l'ensemble des emballages sur notre périmètre. Vos proches qui habitent dans des communes voisines ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.

### Et en pratique?

Les nouvelles consignes de tri sur le territoire remplacent les consignes nationales (notamment celles présentes sur les emballages). Pour vous aider, voici quelques réflexes à adopter

- 1.C'est un emballage ? Déposez-le dans le bac de tri!
- 2. Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.
- 3. Déposez vos emballages en vrac dans le bac (pas dans un sac).

Sur le bac à couvercle jaune qui est actuellement en cours de distribution sur le territoire, vous trouverez un autocollant rappelant les consignes de tri :

### A recycler:

Dans le bac emballages avec couvercle iaune : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires et tous les emballages en plastique, sans exception! Quelques exemples : bouteilles, flacons de salle de bains, bidons de lessive, pots de yaourts, barquettes de beurre, de viande, films, blisters et sacs plastiques, pots de crème cosmétique ou encore boîtes de poudre chocolatée...

Dans le conteneur à verre : emballages en

Désormais, plus de doute : à Redon Agglomération tous les emballages se trient!



### Tri des emballages : 3 bonnes raisons de s'y mettre!

### Plus simple le tri!

Depuis le 1er octobre 2018 à Redon Agglomération, vous pouvez déposer tous vos emballages sans exception dans le conteneur de tri : emballages en métal, en papier, en carton, briques alimentaires, mais aussi tous les emballages en plastique.

Les emballages en verre, eux, sont à déposer dans le conteneur à verre. Pas besoin de les laver, il suffit de bien les vider. Un autocollant rappelant les consignes de tri est affiché sur votre bac :



### Le tri : première barrière à la pollution

Une fois vos emballages triés, leur recyclage permet de réutiliser leur matière afin de produire de nouveaux emballages ou objets. Ainsi, le recyclage de 850 boîtes de conserve en acier permet de fabriquer un lave-linge, et une bouteille en verre d'en fabriquer une nouvelle, et ce indéfiniment!

Le recyclage des matières permet de limiter les pollutions de l'air, de l'eau ou des sols dues à l'extraction des ressources naturelles nécessaires à la production de matière première, à leur transport et à la fabrication des produits finis.

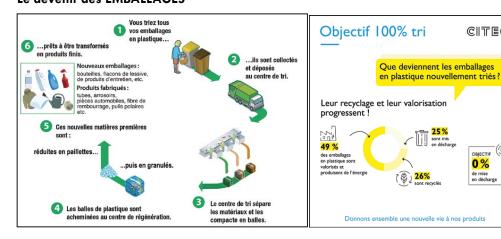
Autre bonne raison, le recyclage favorise d'importantes économies d'énergie : fabriquer un produit à partir d'aluminium recyclé permet par exemple d'utiliser 95% d'énergie en moins qu'en utilisant de la bauxite (la ressource naturelle de laquelle est issu l'aluminium).

### Trier permet de réaliser des économies

Vos emballages ont de la valeur! Les emballages que vous triez sont collectés et apportés en centre de tri, où ils sont séparés par famille de matériau (papier-carton, acier, aluminium, plastique, verre). La revente de ces matériaux à des recycleurs permet ainsi d'alimenter le budget « gestion des déchets » de la collectivité. A contrario, une tonne d'emballages en verre traitée avec les ordures ménagères représente aujourd'hui un coût de 250 € tonne pour la collectivité.

Alors aujourd'hui, plus de doutes : trier nos emballages est un geste simple qui bénéficie à tous !

### Le devenir des EMBALLAGES









### MISE EN VENTE DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS

La sensibilisation au compostage individuel sera renforcée à compter de septembre 2019. Des composteurs seront proposés à la vente et des formations pratiques seront dispensées.

Environ 1/3 de la poubelle d'ordures ménagères est composée de biodéchets tels que les épluchures, restes alimentaires, végétaux, serviettes en papier ...

Pour faire baisser le volume du bac marron, certains déchets peuvent être recyclés facilement dans le composteur. Il suffit de les mélanger à de la matière sèche telle que les feuillages, petits branchages et copeaux de bois.



Pour permettre aux familles de s'équiper, REDON Agglomération met en place un dispositif de vente de composteurs.

Ils seront adaptés à la taille du foyer, qui ne pourra acheter qu'un seul composteur via l'intercommunalité.

Plusieurs modèles en bois seront disponibles à partir de cet été.





Ainsi que le matériel nécessaire

- ▼ Bin-seau
- ✓ Mélangeur

Des formations pratiques pour apprendre à composter ou améliorer sa pratique seront dispensées dans différentes communes selon un calendrier qui sera mis en ligne sur le site de REDON Agglomération.

> Le retrait des bacs se fera à la recyclerie « la Redonnerie » de REDON.

Le paiement du composteur interviendra au moment du règlement de la redevance incitative.

Contactez la Direction de l'Environnement de REDON Applomération au 02 99 70 34 34 ou contact@redon-agglomeration.bzh



### **ACCÈS INFORMATISÉ SUR LES DÉCHÈTERIES**

Les entrées des déchèteries sont désormais équipées de barrières et de bornes d'identification dont les objectifs sont les suivants :

- Contrôler que les usagers des déchèteries contribuent effectivement au service. En effet, pour obtenir une carte, il faut ouvrir un compte usager et payer au moins l'abonnement;
- Tracer et attester les apports des professionnels afin qu'ils puissent justifier du tri de leur déchets, et faciliter la facturation :
- · Réguler le nombre de véhicules circulant simultanément sur les plateformes des déchèteries et ainsi offrir à chaque usager un accueil optimal et sécurisé,
- · Recentrer les missions de l'agent d'accueil sur l'optimisation du tri des déchets.



Une carte permettant l'accès aux huit déchèteries du territoire a été remise aux usagers, lors de la distribution des nouveaux bacs. Dans le cas contraire, la demande se fait par internet, via le formulaire dédié sur www.redon-agglomeration.bzh.

A noter que le nombre de passage à la déchèterie n'est pas limité!



### • OMSCI

Le début de l'année 2019 a été une réussite pour la commune et l'OMSCL (Office Municipal des Sports, de la Culture et des

### Salon de la Peinture et des arts Créatifs



La fréquentation du Salon de la Peinture et des Arts Créatifs aui s'est déroulé au mois de mars sur 2 jours attire toujours autant de monde. Plus de 42 exposants ont coloré la salle des sports avec leurs objets, tableaux, sculptures, etc..., étaient étalé sur

Des artistes talentueux qui se sont prêtés au jeu et à une nouveauté pour 2019 où pour la première fois, le Salon a innové les ateliers enfants le samedi aprèsmidi et se fut une réussite.



### Fête de la musique



La place Nominoë a accueilli des groupes et musiciens toute la soirée avec un éventail d'artistes aux univers

De la musette, des chants bretons, de la danse country, de la pop-rock et du rock, voilà ce que le public a pu entendre et participé en dansant et chantant pendant toute la soirée.

### Tour de Bretagne et Bains 1950

Une collaboration poite avec la municipalité, les servies technique de la commune et l'ABVA, l'OMSCL qui a eula responsabilité gologistique des stands de buvettes, de la restauration rapide ainsi que les parkings et les commissaires, remercie tous les associations et bénévoles de la communes et des communes voisines qui ont été présents pour cette fête qui a été un grand succès.

### Forum des associations



Comme chaque année au mois de septembre a lieu le forum des Association.

Cette année, le Forum des associations sera présent le samedi 7 septembre 2019 de 14h à 18h. Plusieurs associations seront présentes avec leurs univers différents, danse, musique, sophrologie, course, vélo, couture, sports, etc... Que ce soit loisirs, cultures ou sport, il y en aura pour tout le monde, enfants, adultes, plus jeunes ou plus âgés. L'OMSCL compte à ce jour 36 associations adhérentes.

O.M.C.L. (Office Municipal des Sports, de la Culture et des Loisirs)

5 place Nominoë - 35600 Bains sur Oust

omscl-mt@hotmail.com

### ••• École Les Colibris

# Les élèves de l'école « Les Colibris :

Durant les mois de mars et avril, les élèves de CM1 et CM2 de l'école des Colibris ont pratiqué la voile et le kayak sur le site de l'étang Aumée. Les moniteurs, Tom et Sylvain, ont accueilli les deux classes sur 8 séances les lundis et mardis. Les enfants ont appris à s'informer sur les conditions météorologiques, s'équiper avant de monter dans un bateau, se diriger avec un kayak sur l'étang, utiliser le coup de pagaie magique, mais également à préparer un optimist, le manœuvrer en fonction du vent et même à le retourner en cas de renversement. Une expérience riche en émotions!

A la fin des séances, un diplôme a été remis à l'ensemble des élèves ayant réussi le test.



### Que le spectacle commence!



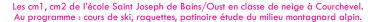
Vendredi 5 avril, à la salle des fêtes de Bains sur Oust, l'Amicale des parents a offert à l'ensemble des classes un spectacle de danse de la compagnie Pied en sol. Les deux danseurs sont venus présenter leurs nouvelles chorégraphies : « Contes à croquer » mise en théâtre, en danse de plusieurs contes traditionnels. A l'issue de la représentation de l'après-midi, les élèves auront pu échanger avec les artistes.

Ce moment aura permis, notamment pour les élèves de CP, CE1 et CE2, de conclure tout un projet autour des contes. Un très beau spectacle!



L'Amicale les Colibris

## ••• École Saint-Joseph







Le mardi 4 avril, nous avons proposé à tous les enfants de maternelle et de CP, des ateliers d'expérimentation sur les images fractales.

Chaque groupe, accompagné par 1 ou 2 adultes, a pu réaliser des pavages, assembler des bouchons en formes de pyramide, faire de la peinture.









### AMUSIKONSNOUS - école de musique de Bains sur Oust









Le Piano pour les adultes et les adolescents les mercredis et jeudi.



La Guitare Folk avec Chant les Lundi et Vendredi ainsi que les mêmes jours l'Accordéon diatonique.

Pour la saison 2019/2020, l'association AMUZIKONSNOUS nous offrira ses cours d'enseignement

musicaux dans les nouveaux locaux situés rue de la Souriais à Bains sur Oust. Nous offrirons à votre

L'Éveil pour les enfants désireux de s'initier puis de choisir leur instrument préféré, en principe le

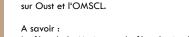
gourmandise musicale la possibilité d'apprendre et de pratiquer différentes disciplines et styles.



La Guitare électrique (Blues, rock et jazz) le mercredi dans la journée.

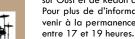


La Batterie à déterminer selon les participants.





La fête de la Musique et la fête des jardins.



sur Oust et de Redon début Septembre 2019. Pour plus de d'informations ou pour vous inscrire, vous pouvez téléphoner au 02.99.71.45.47 ou venir à la permanence située au local de musique de la Rue de la Souriais les Mardi 8 Octobre

Pour plus de renseignements et faire connaissance, rendez-vous au Forum des Associations de Bains

Et pour finir, le retour de la Batucada pour un jour à déterminer. Comme l'an passé l'association a

assuré des prestations lors des différentes manifestations organisées par la Municipalité de Bains

Au plaisir de vous voir, revoir et de vous entendre.

Le bureau.



L'Association Art Flore de Bains sur Oust vous propose des cours un mercredi par mois de 19h30 à 21h30.

Les cours sont dispensés par une animatrice diplômée.

Que nous soyons débutants ou confirmés, nous assistons au même cours et tout se passe dans la convivialité.

Venez nous rejoindre pour la saison prochaine!

Nous serons présents au forum des Associations.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre :

M.H Morice au 02 99 91 74 16 ou 06 73 38 79 96

MN.Brohan au 06 83 76 80 28 ou par mail: mano.b@live.fr











### Entre la statue et le Mémorial, Nominoë invite cet été à des Balades contées

La statue sculptée par Raffig Tullou en 1952 est le lieu de départ des Balades

Le Mémorial Nominoë fait désormais partie des lieux incontournables de notre commune. Aussi, forts du succès de l'été dernier, la troupe bainsoise du Théâtre Jehan d'Abondance, associée au Poellgor Gouel Ballon, propose cet été cinq balades contées « Sur les pas de Nominoë », animées par Jean-Albert Mazaud. Le départ se situe devant la statue près de l'église, et un circuit de cinq kilomètres, animé joyeusement par Jehan le troubadour, nous replonge dans le Moyen Age en traversant des paysages inattendus de notre commune.

Jean-Albert Mazaud fait revivre, à partir des chroniques médiévales, l'Histoire de Bains au IXème siècle

Bien sûr, l'étape centrale de la randonnée sera le lieu-dit « La Bataille », où les marcheurs seront accueillis comme il se doit par le Poellgor. Une bonne occasion de mieux comprendre le sens de l'œuvre d'art contemporain, inaugurée le 26 mai dernier.

Date des « Balades » : lundis 15 et 22 juillet à 17 h, lundi 5 aoît à 21 h (sortie nocturne), lundis 12 et 19 aoît à 17 h. RDV devant l'église de Bains. Réservations sur le site de l'Office du Tourisme du Pays de Redon www.tourisme-paysredon.com ou par Tél. 06.42.50.99.15.





Et venez visiter notre site internet www.bretagne845.bzh, et notre page Facebook « Poellgor Gouel Ballon – Nominoë »!

Pour toute précision :

Ille & Vilaine

Contact : Comité Poellgor Gouel Ballon, Mairie de Bains, Louis Apperry (06 87 23 30 08 ou apperryl@aol.com ou Patrick Renaud (06 71 26 61 81) Site : www.bretagne845.bzh

\_\_\_\_\_

### « Sur les pas de Nominoë »



### Balade contée à Bains-sur-Oust

Un parcours qui raconte la naissance du royaume breton au IXème siècle, avec des chroniques et récits médiévaux interprété par le Théâtre Jehan d'Abondance avec le Poellgor Gouel Ballon





Départ devant la statue de Nominoë, près de l'église de Bains lundis 15 et 22 juillet, 12 et 19 août 2019 à 17h30 et lundi 5 août (nocturne) à 21h avec le soutien de Participation : 6 € (2,50 € de 8 à 16 ans) Réservation

www.tourisme-pays-redon.com ou Tél. 06.42.50.99.15 -

Parcours de 5 km, avec une escale rafraîchissante au Mémorial, durée 2 h 30

Org. Théâtre Jehan d'Abondance et Poellgor Gouel Ballon, www.theatre-abondance.fr www.facebook.com/poellgorgouelballon

### Les Cadets de Bains

L'approche de l'été marque toujours la clôture de la saison sportive pour le club de foot des Cadets. Si pour les trois équipes seniors, cela se termine par un maintien, la belle réussite de la saison est à mettre au crédit des U18. Cette génération de joueurs nés en 2001, est effectivement championne de son groupe de D1, et remporte la Coupe de District. Un groupe promis à un bel avenir, à partir de la saison prochaine, lorsque les joueurs intègreront les rangs seniors. Du côté de ces derniers, l'équipe fanion pour sa première saison au niveau Régionale 2 termine 4ème, quand l'équipe réserve, en D1, termine 8ème et que l'équipe C, en D3, boucle l'exercice à la 5ème place. Les vétérans se classent à la 5ème place. Toutes ses équipes repartiront dans un championnat de niveau similaire la prochaine saison. Du côté des jeunes, les Cadets comptaient 4 équipes de jeunes pratiquant le foot à 11. Ces équipes fonctionnant en entente avec les clubs de foot, de Ste Marie, Renac et l'AC Redon. Enfin, le club dénombrait 89 jeunes licenciés sur les catégories relevant du foot animation.

Au total, les Cadets comptait cette année 218 joueurs, dont 2 féminines, et 5 arbitres officiels.



La confiance du club a été renouvelée pour la saison prochaine, au staff technique, de telle sorte que Maxime Leleu, sera toujours l'entraineur général pour la saison 2019-2020.

Enfin, le bureau du club a été renouvelé. Le nouvel organigramme pour les 4 prochaines saisons est le suivant : Président, Charles Prioux. Vice-président, responsable de la fête de l'Ille aux Pies, Nicolas Geraud. Responsable de l'école de foot, Patrick Fontaine. Trésorier seniors, Pierrick Morand. Trésorier école de foot et groupement de jeunes : Jean-Paul Orhan. Secrétaire seniors, Maxime Jolly. Secrétaire de l'école de foot, Philippe Elleouet.

Dorénavant, place à la Coupe du Monde de football féminine et bonnes vacances à tous!

www.cadetsdebains.fr

### CERCLE DE GÉNÉALOGIE DES PAYS DE L'OUST ET DE LA VILAINE



Le cercle de généalogie de plus en plus actif a maintenant des permanences tous les jeudis après-

Nous vous aiderons à rechercher et échanger des données généalogiques et à faire votre arbre en recherchant vos ancêtres même lointains dans le temps et dans n'importe quelles régions grâce à notre base donnée et nos connections internet.

Nous essayons d'identifier les photos concernant Bains sur Oust du fond Anne Catherine, photographe redonnaise dans les années 1908 à 1926, pour le musée de Bretagne. Nous avons de très nombreux mariages et presque toutes les communions de ces années si cela vous intéresse venez nous voir un jeudi après-midi au 5 clos du Bignon et si vous possédez une de ses photos apportez là, merci d'avance.

Pour la cousinade des Saindon, nos cousins québécois, de septembre 2018, nous avons fait l'arbre de la descendance de Pierre Saindon et Marie Marquer, mariés à Bains en 1694, et imprimé des arbres de leur descendance. Ils sont consultables le jeudi et surtout nous comptons sur vous pour les compléter Leur fils, Michel s'était exilé en Acadie, vers 1730. et nous préparons un prochain voyage pour 2020.

. Nous étions présents au salon de généalogie d'Avessac les 27 et 28 avril.

N'hésitez à venir nous voir à bientôt Claudine Ozenne Présidente







### 72ème Fête de l'Ile aux Pies

Bonjour à tous,

Cette année, la 72ème Fête de l'Ile aux Pies se déroulera le 26, 27 et 28 Juillet. Cette fête reconnue depuis des années comme un grand rassemblement du Pays de Redon où les festivités se déroulent dans la joie et la bonne humeur débutera le Vendredi soir avec le Méga Loto qui se déroulera à la Salle des Sports (900 places disponibles). La valeur du Loto est supérieure à 5 000 € avec en 1er lot : bon d'achat de 1 200 €, 2ème lot : bon d'achat de 750 € et 3ème lot : bon d'achat de 500 €. La fête se prolongera le Samedi avec les traditionnels concours de palets et pétanques en doublette. Attention, les inscriptions commenceront dès 11h00 pour un début des concours à 12h30.

Ensuite, le Samedi soir, nous retrouvons le FESTIVAL GRATUIT DE MUSIQUE qui commencera dès 19h00. 4 groupes de musiques viendront enflammer l'Ile aux Pies avec TAPTASMEL, SUNVIZORS, le très attendu groupe BLANKASS et EZPZ. Ces groupes joueront sur une scène professionnelle louée pour l'évènement. Des repas Moules-Frites sont aussi prévus le Samedi soir avec un chapiteau de 400m² à disposition ;









Pour le dimanche, le vide grenier, avec 120 exposants attendus, débutera de bonne heure le matin et sera suivi en début d'après-midi par la course d'obstacles Les Pies en Folies (course d'obstacles pour les enfants et adultes). 600 adultes et 200 enfants sont attendus cette année. Beaucoup de surprises attendent les participants avec de nouveaux obstacles toujours plus hilarants les uns que les autres. Les inscriptions pour les Adultes et pour les Enfants se font sur internet : http://pef-2019.ikinoa.com/

Il est aussi prévu dans l'après-midi une exposition de 80 véhicules amphibies. Il s'agit d'une concentration internationale de ce type de véhicule (rassemblement européens) et nous aurons la chance de les accueillir sur le site. Les spectateurs pourront voir ces véhicules arriver par l'Oust et sortir de l'eau sous leurs yeux

Le soir, un concert exceptionnel est aussi au programme avec l'orchestre de variété LA BELLE FAMILLE. Ce groupe est déjà venu l'an dernier et a été très apprécié par le public. En effet, ce groupe professionnel va animer pendant 4h la soirée. 7 artistes seront sur la scène toute la soirée!

A la fin de ce concert, un magnifique feu d'artifice clôturera cette 72ème édition que nous espérons riche en fréquentation.





Rendez-vous le 26, 27 et 28 Juillet sur le site de l'Ile aux Pies pour un weekend de divertissement.

Si vous souhaitez nous rejoindre en tant que bénévole, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à fete.iap@outlook.fr.

Vous trouverez toutes les informations utiles sur notre site internet www. feteileauxpies.fr. ou sur Facebook

A très bientôt, L'équipe organisatrice de la Fête de l'Île aux Pies

### LE SALON

L'association « Le Salon » a été créé en février 2013 par la volonté commune d'un groupe de personne souhaitant participer à la vie culturelle et sociale du pays de Redon.

Elle articule son action autour d'un lieu d'accueil ouvert à tous (la morinais), une grange rénovée, carrefour de ses activités. Le salon se veut plus qu'un café ou qu'un organisateur d'événement, c'est la synergie de l'action de chacun des bénévoles et de leurs rapports dynamiques avec les acteurs locaux et le public. Il définit son identité.

Un esprit militant - Un esprit d'action sur le territoire - Un esprit collectif

pour la saison 2019-20 LE SALON vous convie à l'AG:

le samedi 14 septembre à 18h pour préparer les événements à venir : CONCERT-SPECTACLE-FILM-VANNERIE

le salon@riseup.net - fb: lesalonabainssuroust



## COURIR A BAINS : présente PAULO et son spectacle

### « A TRAVERS CHAMPS »

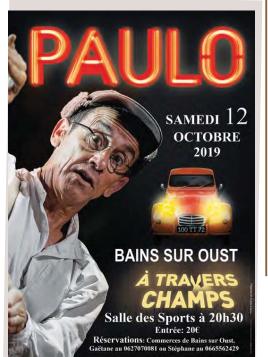
PAULO prend la route pour cette saison 2019-2020 avec son spectacle ((A Travers Champs...)). II a le don d'évoquer des sujets qui parlent à tous. Son one man show sonne juste et touche toutes les générations. Constamment renouvelés, ses textes taillés dans un humour subtil, abordent les sujets d'actualité comme au comptoir du café du village. Il transporte son public «A Travers Champs...», titre de son spectacle, et décrit avec un réalisme saisissant et une pointe de nostalgie la vie des gens. Il nous parle d'un temps où l'on allait chercher l'eau au puits, où l'on regardait la télévision en noir et blanc, où Luis Mariano chantait Mexico et où Tino Rossi était jeune. Bien qu'empreint de nostalgie, le personnage ne dit pas que c'était mieux avant. Non, il apprend même à maitriser le ver-lan et les réseaux sociaux. Peuplé d'anachronismes, son spectacle fait le pont entre hier et aujourd'hui et n'en tire aue le meilleur.

PAULO a foulé les planches de l'Olympia devant un public venu de Paris et de province pour l'applaudir. On survole la dureté du quotidien et on se délecte de la douceur des meilleurs souvenirs d'une époque (quasi) révolue. Un excellent antidépresseur qu'il convient d'utiliser régulièrement sans prescription de dose.

PAULO.... EN CHIFFRES!
>2 000 représentations
> 1 Olympia
> 850 000 spectateurs
> 6 000 000 vues Youtube
>19 000 fans Facebook

Venez nombreux le 12 octobre 2019. Places limitées.

Réservations : Commerces de Bains et auprès des membres de l'association.











### Retour sur la compétition de judo du 30 Mars 2019



Samedi 30 mars a eu lieu la compétition du judo club Bainsois qui a vue 135 jeunes judoka ce déplacés pour participer à cet événement. Les 6 clubs invités; Redon, la Gacilly, Allaire, Ploërmel, Guer, et Pipriac ont répondu présent et nous tenons à les remercier. Un grand merci ensuite à tous les bénévoles qui ont participés de quelques façons que ce soit au bon déroulement de cette journée

### A retenir :

- ▶ le 14 juin remise des ceintures à 19 heures à la salle polyvalente.
- ▶ le 29 iuin AG et pot de fin d'année
- ▶ Inscription de la saison 2019/2020 comme d'habitude au forum des associations.
- reprise des cours la semaine suivant le forum. (Pas la date du forum!!!)

Le judo club Bainsois harmonie Mr Legland Valentin Président du judo club Bainsois



### LES JEUNES DE KOROLLERIEN AR VRO ENTRENT DANS LA DANSE

Depuis la rentrée de septembre, chaque vendredi de 18H30 à 19H15, 24 enfants et ados âgés de 5 ans à 15 ans, très motivés, se retrouvent pour s'initier à la Danse Bretonne. Comme tout cela se passe dans la bonne humeur, c'est vraiment un plaisir de venir danser. On y passe de très bons moments.

Lors de notre 1 er déplacement de l'année, le vendredi 12 avril, tous les jeunes ont répondu présents. Nous avons été invités, par le groupe les Petiots de Saintes Gemmes-sur-Loire(49), pour une rencontre aussi avec un groupe de danses Anglais, venu de Stockport. Très beau spectacle. Nous sommes revenus enthousiasmés de cette sortie. Des parents nous ont accompagné, ainsi que des adultes de K.A.V. Le car était complet. Pour une première, c'est un succès. BRAVO à tous et à

Toujours des projets pour les adultes de K.A.V, un déplacement à Fos-sur-Mer, pour la fête de la Crau et des Salins.

Nous avons accueillis le groupe Li Dansaire Dou Grand Cavaou en Octobre dernier, lors de la Bogue.

Et le week-end du 17/18/19 mai, nous sommes invités suite à cet échange.

Autre projet, notre participation à l'Européade à FRANKENBERG (Allemagne) 5230 danseurs attendus, dont 40 Bainsois, pour porter à nouveau le renom de notre commune hors frontière.

Sans oublier les Kanerien Nominoë une bande de «jeunes» chanteurs et musiciens qui se retrouvent tous les jeudis à la salle des cadets pour répéter et enrichir leur répertoire. Efficacement au vu de leur succès au fest-deiz de Bains, et surtout celui de St Martin Sur Oust devant une salle comble. Plusieurs sorties sont également programmées pour les festivités estivales.

> Mireille TEXIER Présidente





### TOUT CHAT TOUT



L'association TOUT CHAT TOUT (accueil des toutpetits de 0 à 3 ans) vous donne rendez-vous le samedi 28 Septembre prochain de 9 H à 19 H à la structure annexe pour une BRADERIE PUERICULTURE.

TCT, avec le soutien de quelques mamans dynamiques a voulu proposer une journée « vide grenier » plus spécifique aux jeunes parents, ou futurs parents, à la recherche de la « bonne occasion »!

Pour mémoire, TOUT CHAT TOUT est ouvert tous les mardis et vendredi matin (hors vacances scolaires) où assistantes maternelles et parents accompagnés des enfants de 0/3 ans font des activités communes avec un planning prédéfini!

• Rue de la Souriais (bungalow près du parking des enseignants de l'école des Colibris)



### LE CLUB D'ÉCHECS DE BAINS ORGANISE SON PREMIER

Le cinquième, et dernier, opus des Tournois « Découverte » du Comité départemental des Échecs, était organisé cette fois à Bains sur Oust. Cette compétition, réservée aux joueurs novices de moins de 12 ans, se déroulait en quatre parties dans les mêmes conditions que les tournois majeurs. Une trentaine de jeunes joueurs se sont donc retrouvés dans la grande salle polyvalente que la municipalité avait mise à disposition pour accueillir la première manifestation organisée par le Club.

Ce fut l'occasion pour nos débutants de découvrir le monde de la compétition. Si les deux « vétérans

», Natasha Brocheret et Eric Tremel confirmaient leurs excellentes dispositions en marquant la moitié des points face à une solide opposition, les moins aquerris connurent des fortunes diverses.

Mais au-delà des résultats, ce fut pour tous, joueurs, accompagnateurs et parents, une belle journée. Monsieur le Maire, resta admiratif devant le sérieux et la pugnacité de ces graines de champions, et le club reçut les félicitations du Président du Comité Départemental, pour la qualité de l'accueil et les conditions de jeu, au niveau de plus grandes rencontres.

Le club d'Échecs de Bains accueille les amateurs de tous niveaux, le lundi de 17h à 19h et le samedi de 14h à 16h à la salle de l'Oust de Bains, ainsi que le mercredi à partir de 14h30 au cinéma Manivel, ou nous rejoindre sur l'échiquierdeloust.fr.





### Le Festival des motos anciennes



Cette année encore a été l'année de tous les records pour cette manifestation exceptionnelle qui réunit les passionnés du deux roues. Ce sont, en effet, quelques 200 pilotes qui ont fait rouler leurs machines pour le plus grand bonheur des spectateurs. Le doyen, Claude Thomas, âgé de 86 ans est venu spécialement de la région Parisienne pour piloter sa « motobécane spéciale course » de 1956. Il assure n'avoir jamais vu telle manifestation et sera présent l'année



Il faut rendre hommage aux 90 bénévoles (pour 80 licenciés) sans qui cet événement ne serait pas possible. Cette édition est un succès et ce sont quelques 200 kgs de frites, 1400 saucisses, 300 merguez et 1000 galettes qu'il a fallu préparer pour rassasier nos visiteurs! Bravo à tous!

### ••• EN BREF

### Octobre Rose



### Octobre rose en Pays de Redon, déià la 3ème édition!

Une 2ème édition exceptionnelle tant au niveau de la participation que du soleil pour illuminer cet élan de solidarité

La ville de Redon est devenue rose avec 2500 participantes. Pour cet évènement co-organisé par l'Athlé Pays de Redon et la mairie de Redon, nous pouvons compter sur le soutien de nos différents partenaires, dont Redon Agglomération, et apprécions le relais des communes du territoire pour la promotion de notre événement.

Nous sommes vraiment fiers de la mobilisation des habitantes du territoire et espérons les re-

Le succès de notre événement nous amène à changer le lieu de regroupement qui se trouvera au Parc Anger, le dimanche matin du 20 octobre 2019, et débutera par un échauffement collectif à 10h15. Des stands et animations vous seront proposés par nos différents partenaires.

L'an dernier, nous avons reversé 10 000 euros aux deux comités de la lique contre le cancer. Aussi notre collectif a également décidé d'accorder une enveloppe de 3000 euros à l'ASSAD pour satisfaire des besoins individuels de malades ainsi qu'une aide financière à l'adhésion de l'association « Les Riposteuses ». Le collectif étudiera toute autre demande de structures du territoire, parvenue à l'adresse suivante :

Désormais vous connaissez le principe. Une course et une marche féminines de 6 km, accessibles à toutes. Nous sommes tous concernés par la lutte contre le cancer du sein qui est, en France, le 1er cancer féminin avec chaque année, près de 50 000 nouveaux cas et 11 000 décès. A travers cet événement nous souhaitons promouvoir la pratique d'une activité physique et sportive régulière du fait de ses bienfaits en tant que facteur de protection de ce cancer mais aussi lors de la maladie ou après les traitements.

Prochain défi à relever collectivement : 3000 participantes. On compte sur vous !

Jeudi 17 Oct. 20h20

piection du film documentaire

uivi d'un échange avec les représentants de l'association «Vie et cancer

Ce film se veut être le témoin sensible, intime, poétique des parcours de personnes touchées par la maladie, qu'elles soient malades ou proches de malades, profession soins de supports ou d'association de soutien

Dimanche 20 Oct.

JEFF, artiste graffeur bien connu dans le Pays de Redon, sera présent sur site le dimanche matin 20 octobre et réalisera sur toile pendant la marche un graff sur le thème «Octobre Rose». Cette toile sera ensuite exposée au Centre hospitalier de Redon.

Dimanche 20 Oct.

Deux coiffeuses d'Allaire et Rieux, partenaires de Soli-

dhair, offrent une coupe aux volontaires. L'argent collecté, suite à la vente des cheveux, aide à l'achat de prothèses capillaires des personnes at teintes du cancer et

**Animations** musicales tout au long du parcours.

APÉRO CONCERT

### 2019 : les produits chimiques au jardin c'est fini !



La loi du 6 février 2014 visant à mieux encadrer l'utilisation des produits phytosanitaires, dite « loi Labbé », prévoit l'interdiction pour les particuliers à partir du 1er janvier 2019, de vente, de détention et d'utilisation des produits phytosanitaires à l'exception des produits de bio contrôle, à faibles risques ou utilisables en agriculture biologique.

Protéger la santé des utilisateurs et des habitants, améliorer la qualité de l'eau des ruisseaux et des rivières et protéger la biodiversité sont les objectifs de cette loi.

✓ Le vente de pesticides dans les jardineries ne se fait déjà plus en libre-service

Afin de garantir la délivrance d'un conseil adapté, notamment pour les produits les plus dangereux, la vente en libre-service des pesticides chimiques n'est déjà plus autorisée depuis le 1er janvier 2017. Ces produits sont en vitrine et délivrés après un conseil personnalisé donné par un vendeur certifié. L'interdiction s'applique quel que soit le lieu de vente : grande distribution, magasins de bricolage et jardinerie.

Cette mesure préfigure la prochaine étape prévue par la loi de transition énergétique : au ler janvier 2019, les pesticides seront interdits de vente, de détention et d'utilisation pour les particuliers (sauf les produits de biocontrôle, les produits qualifiés à faible risque ou dont l'usage est autorisé en agriculture biologique).

Les communes du territoire sont déjà dans cette démarche puisque les produits chimiques sont interdits sur les espaces communaux depuis janvier 2017 (à l'exception des cimetières et des terrains de foot et selon certains critères)



www.jardineraunaturel.org

### Petit rappel

Les pesticides ne sont plus utilisés dans les espaces publics (rues, jardins, parcs, ...)

Depuis le 1er janvier 2017, la loi interdit à l'État, aux collectivités locales et aux établissements publics l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans les espaces verts, les forêts, les promenades ouvertes au public et les voiries (ne sont pas concernés les produits labélisés AB et les produits de biocontrôle).

Dans le cadre du programme d'actions du Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust visant à améliorer la qualité de l'eau sur le bassin versant, notre commune participe à cette démarche en suivant les conseils des techniciens de la structure : formation des agents communaux, participation à des démonstrations sur les techniques alternatives, plan de gestion différenciée, aménagements du bourg, acceptation des plantes spontanées, fleurissement des pieds de mûr, organisation de journée éco-citoyenne, sensibilisation des habitants...

Nous avons tous un rôle à jouer dans la perspective d'améliorer notre environnement et notre cadre de vie ! Vous aussi en tant que citoyen et habitant de la commune ! Pour cela, jardinons et entretenons nos espaces au naturel!



Pour plus d'informations : Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust

02.97.73.36.49







### De nouvelles activités sur notre commune





Imagin'hair coiffure change d'adresse...

A compter du 16 septembre 2019 retrouvez votre nouveau salon de coiffure au 2, rue de la Grée du Bourg.

A cette occasion, profitez d'une remise de 5% du 16 septembre au 16 octobre prochain!

Gaël RENAUDEAU habille et embelli vos extérieurs



CRÉATION ET ENTRETIEN



TERRASSES - MASSIFS TAILLE-TONTE CLÔTURES - MURÊTS PERCOLAS - PISCINE TERRASSEMENT

www.paysage-de-vilaire.fr

### Modern Box



# MODERN BOX

Catherine MOURAUD a créé la Société MODERN BOX, dont le siège social est à BAINS SUR OUST.

MODERN BOX a pour activité la location de BOX de stockage, dans des containers maritimes.

Les **containers** s'adaptent aux besoins :



Des professionnels pour le stockage d'archives ou de matériels,



Des particuliers pour les meubles, documents, objets etc.

Sur 2 sites fermés et sécurisés, accessibles 24h/24h et 7jours / 7jours,



Parc d'Activités de Courbouton à GUIPRY MESSAC,

Et prochainement, début septembre 2019



Sur le Parc d'Activités de Château Gaillard à BAIN DE BRETAGNE.

Pour tous renseignements: Tel 02 99 90 07 87 et 06 63 43 69 77

Jessy FLAHAUT gère vos énergies...



29, BOUÉ D'HORS - 35800 BAINS SUR OUST contact@%energies.com / www.fjenergies.com

107 82 97 09 93













Du 4 au 14

**JUILLET 2019** 



#### Direction Départementale des Territoires et de la Mer

Service Eau et Biodiversité

ARRÊTÉ

#### LA PRÉFÈTE DE LA RÉGION BRETAGNE PRÉFÈTE DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ OUEST PRÉFÈTE D'ILLE-ET-VILAINE

Vu le livre II, partie législative du Code de l'Environnement et notamment les articles L.211-3, L.211-8,

Vu le livre II, partie réglementaire du Code de l'Environnement et notamment les articles R.211-66 et

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles R2212 à 2215 ;

Vu le code civil et notamment les articles 640 à 645 :

Vu le code pénal et notamment les articles R610-1 et L131-13 :

Vu le code de la santé publique et notamment son livre III :

Vu le code du domaine public fluvial et de la navigation intérieure notamment l'article R1321-9 ;

Vu le code rural et de la pêche maritime ;

 $\textbf{Vu} \text{ le décret } n^{\circ} \text{ 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'organisation et de l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'organisation et de l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets de l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs de la complete de l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs de la complete de l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs de la complete de l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs de la complete de l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs de la complete de l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs de la complete de l'avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs de la complete d$ l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu l'arrêté du 18 novembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion

Vu l'arrêté du 1er décembre 2015 portant approbation du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Seine-Normandie

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin Rance Frémur Baie de Beaussais Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin de la Vilaine approuvé le 2 juillet

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du bassin du Couesnon approuvé le 12

Vu le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) des bassins côtiers de la région de Dol

## ••• ÉTAT-CIVIL

En application de l'article 9 du code civil relatif au respect de la vie privée, seuls peuvent figurer sur le bulletin municipal :

- La naissance des enfants dont les parents en ont expressément et par écrit donné l'autorisation ;
- Le mariage dont les époux ont signé une autorisation ;

### **NOVEMBRE 2018**

28: CHAUVIN RÉGENT Lola

### DÉCEMBRE 2018

23: GODZINA Romane

### FÉVRIER 2019

10: BRETON Élie, 6 la Groulais

09 : JANVIER Cataleya, 19 rue de la Grée du Bourg

### MAI 2019

03 : LODÉ Gabriel, 35 la Derais

12: RACAPÉ Mila, 9 rue Marcellin Champagnat

### **DÉCEMBRE 2018**

22: Arlette AISSATOU et Stéphane SAMNICK, 29 la Croix Mahé – 35600 BAINS SUR OUST

### **FÉVRIER 2019**

23 : Brigitte BLANCHET et Thierry DUBRULLE, 4 la Hameriais - 35600 BAINS SUR OUST

30 : Malia TUFALE et Soane TUPUOLA, les Provotais - 35600 BAINS SUR OUST

### MAI 2019

04 : Chantal CADRO et Alain RÉGENT, 34 la Croix Mahé - 35600 BAINS SUR OUST 11: Natacha LOUBOUTIN et Jérôme DUCHESNE, 30 la Picotterie – 35600 BAINS SUR OUST

### **DÉCEMBRE 2018**

- 11 : AUTIN Léo, 1 les Bois
- 11 : BELAOUCHI Adélie-Mina, Saint-Dolay
- 20: ROUXEL Joseph, 13 Colomel
- 24 : VILLET Anne-Marie, 14 la Croix Mahé
- 28 : CHOCARD Clarisse, 9 rue de Brocéliande

### **JANVIER 2019**

- 23 : BOSSU Thérèse, Sainte-Marie
- 25 : MÉHAT Maurice, Saint-Gildas-des-Bois
- 27 : BARON Alice, Renac

#### FÉVRIER 2019

- 05 : CÔTE Martial, 15 rue de Brocéliande
- 20 : GAUDUCHON Jacky, 22 Boué d'Hors
- 23: TRESSEL Henriette, Redon
- 23 : CHARPENTIER Marcelle, Guérande
- 26 : HERVÉ Gisèle, 29 rue du Plessis



#### **MARS 2019**

22 : BOUVIER René-Paul, 27 rue de la Grée du Bourg

### **AVRIL 2019**

- 12: MAURY Bernard, 9 la Cantinais
- 15 : PERRIGAUD Pierre, 7 la Borde
- 16: MÉNARD Albert, 8 la Ménagerie
- 20 : TATARD Daniel, 3 la Croix Verte

### **MAI 2019**

05: SAMSON Madeleine, La Gacilly

09: SALAUN Jean-Pierre, 58 Saint-Marcellin



# A VOS AGENDAS 2019

### JUILLET \_\_\_\_\_

10..... Les musicales

26,27,28...... Fête de l'Ile aux Pies

## AOÛT \_\_\_\_

4..... Pardon de la chapelle Saint-Laurent

25..... Pardon de la chapelle Saint-Marcellin

### SEPTEMBRE \_\_\_\_\_

7..... Forum des Associations, salle des sports, OMSCL

14 & 15...... Salon du Lego

28..... Braderie puériculture, tout chat tout

## OCTOBRE \_\_\_\_

17,18,19...... Salon de l'Innovation

### NOVEMBRE \_\_\_\_\_

11...... Commémoration de la fin de la guerre 14/18, FNACA

16...... Fest Noz, salle polyvalente, KAV

23 & 24 Calon de la austronomie, salle des sports

## DÉCEMBRE \_\_\_\_

7..... Festival de jazz

Animations, expositors de Noë

